

Annexes :

1 – Information du public, affichage, articles de presse

ENQUETE PUBLIQUE

AVIS

Les habitants de QUEBRIAC, COMBOURG, DINGE, GUIPEL, HEDE-BAZOUGES, LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS, LES IFFS, MEILLAC, PLEUGUEUNEUC, SAINT-BRIEUC-DES-IFFS, SAINT-DOMINEUC, SAINT-SYMPHORIEN et TINTENIAC, sont prévenus qu'en application des prescriptions du titre II du livre 1er du Code de l'Environnement, une enquête publique va être ouverte, du 20 novembre 2015 au 22 décembre 2015 inclus, sur la demande d'autorisation unique présentée par la S.A.S. I.E.L. Exploitation 9, concernant l'exploitation d'un parc éolien situé sur la commune de QUEBRIAC.

Le dossier comportant les différentes pièces et documents relatifs au projet et notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, restera déposé à la mairie de QUEBRIAC jusqu'au 22 décembre 2015 inclus, aux heures habituelles d'ouverture, à savoir les mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 8h30 à 12h. Toute correspondance relative à ce dossier pourra être adressée au commissaire enquêteur à ladite mairie, par écrit et/ou par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@quebriac.fr

Le commissaire enquêteur, Madame Danielle FAYSSE urbaniste, recevra les observations qui pourraient être formulées sur le projet en cause, pendant la durée de l'enquête et sera présent à la mairie de QUEBRIAC, de 9h à 12h, les vendredi 20 novembre, vendredi 27 novembre, mercredi 2 décembre, samedi 12 décembre, mardi 15 décembre et mardi 22 décembre 2015.

En cas d'empêchement, Madame Danielle FAYSSE sera suppléée par Monsieur Gérard CASSAGNE, ingénieur divisionnaire de la Ville de Paris en retraite, désigné à cet effet, qui exercera alors la fonction jusqu'au terme de la procédure d'enquête publique.

L'enquête sera close par le commissaire enquêteur qui établira un rapport et ses conclusions motivées.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance en préfecture et à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, qui seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de Monsieur Ronan MOALIC, gérant de la société I.E.L. Exploitation 9 - 41 Ter, Boulevard Carnot - 22000 SAINT-BRIEUC.

La demande fera ultérieurement l'objet d'une décision (autorisation unique assortie ou non de prescriptions ou refus) prise par arrêté préfectoral, après établissement d'un rapport de l'inspecteur des installations classées.

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site Internet de la Préfecture à l'adresse suivante : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risque-naturel-et-technologiques/Installations-classees/Installations-classees-par-commune>.

Combouge

Des travaux se terminent, d'autres sont en projet

Malgré l'annonce de baisse des dotations de l'État, le maire de Combouge continue d'avoir des projets. Petit tour d'horizon des chantiers en cours.

Entretien
Joël Le Besco,
maire de la ville.

Lors du dernier conseil municipal du 23 octobre, vous avez fait le point sur les chantiers en cours sur la commune. Pouvez-vous les rappeler ?

Comme chacun pourra le constater, de nombreux chantiers sont en cours actuellement. La salle de sports de l'avenue de Waldmünchen va être livrée à la fin du mois de novembre. Les clubs de basket, judo et karaté vont ainsi avoir la possibilité de s'entraîner, dans une structure moderne et adaptée à leurs besoins. Les toitures de l'église sont aussi en cours de réfection (au niveau des transepts Sud et Nord et du chœur).

Les travaux de la 4^e tranche du centre-ville sont en voie d'achèvement. Ils seront terminés en début d'année 2016. Des travaux d'isolation et de mise en accessibilité vont aussi être entrepris sur des bâtiments communaux (écoles maternelle et élémentaire).

Vous avez aussi parlé de nouveaux projets pour Combouge ?

En effet, je souhaite poursuivre le processus de modernisation mené depuis de nombreuses années. Tout d'abord, la mairie va être rénovée dans un souci de mise en accessibilité, de réorganisation des services et d'amélioration énergétique. Nous sommes à la phase d'étude, le projet devrait prendre forme d'ici deux ans. Nous allons aussi participer à la moitié du financement de la construction du terrain des sports synthétique, avec la communauté de communes Bretagne romantique. L'entretien appartiendra ensuite à la communauté de communes.



Joël Le Besco, le maire de Combouge à fait le point sur les travaux de la ville et les projets à venir.

Pouvez-vous faire le point sur les finances de la commune et sur la baisse annoncée des dotations de l'État ?

Le manque de visibilité sur les dotations de l'État rend plus difficile la prévision des projets. Malgré cela, les finances de Combouge sont saines (endettement de 185 € par habitant). Grâce à une gestion rigoureuse et attentive des comptes publics, nous parvenons à rester ambitieux dans nos choix budgétaires.

Les travaux énoncés précédemment ont été pour la plupart anticipés et donc répartis sur les budgets de différentes années (ex : programme de financement pluriannuel pour la rénovation des toitures de l'église). Nous restons évidemment attentifs à la réforme des dotations de l'état, qui

d'après les dernières nouvelles serait reportée d'un an.

Lors de l'inauguration du centre médico psychologique, vous avez de nouveau évoqué la construction d'un nouveau foyer-logement. Pouvez-vous nous indiquer à quel stade en est le projet ?

Il sera construit à proximité de l'actuel foyer, avec une capacité d'accueil de 62 logements. La société HLM La Rance assure la maîtrise d'œuvre de

Messe
Samedi 7, dimanche 8 novembre. Samedi, à 18 h, à Meillac (messe à 18 h, heure d'hiver). Dimanche, à 9 h 30, à Tressé et à 11 h, à Combouge, et à Dingué.

ce projet, qui en est, pour le moment, au stade des ébauches. Le début des travaux est estimé à la fin 2016, début 2017.

Le projet de construction d'un nouveau lotissement La Croix-Briand 4 a été relancé lors du dernier conseil municipal. Un élu vous a ensuite interpellé au sujet de la création d'un boulevard de l'Europe. De quoi s'agit-il ?

Ce lotissement a pour objectif de réaliser 48 logements en accession à la propriété, en habitation individuelle, et sept logements sociaux. Il y a des candidats à l'accession, mais nous sommes pénalisés car nous ne pouvons bénéficier des lois Scellier et Alur accordant des prêts à taux zéro (réservés aux grandes agglomérations). Le projet de boulevard de l'Europe sera un élément du programme de contournement de la ville. Il résultera de l'urbanisation de la totalité des terrains jusqu'aux abords de la gare.

Personnes et familles en difficulté avec l'alcool
Mardi 10 novembre, 18 h, boulevard du Mail. Le lieu d'accueil Dol-Pays malouin, de l'association Alcool assistance, propose un temps amical d'information et d'échange. Gratuit. Contact : 02 99 73 40 46, 02 99 73 01 98.

La Chateaubriand basket
Mémento sportif samedi 7 novembre, salle omnisports. U9m1 Miniac-Morvan 11 h 30 ; U11m2 Miniac-Morvan 3 13 h 30 ; U11m1 Rennes Cpb 2 15 h ; U15 m2 Dol 16 h 30 ; U17F Vezin-le-Coquet 18 h ; Sf1 Montgermont 1, 19 h 30. Dimanche 10 h 30, Sm4 Combouge 3.

Saint-Pierre-de-Plesguen

Avec 1,72 gramme au volant, sa voiture est confisquée

C'est avec 1,72 gramme d'alcool dans le sang, qu'un homme de 43 ans s'est fait contrôler par la brigade motorisée de la gendarmerie nationale de Saint-Malo. Les faits se sont produits le 28 octobre, aux alentours de 21 h. Le conducteur a immédiatement été placé en garde à vue. À la fin de cette dernière, il est passé en comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité devant le parquet.

En récidive légale, la sentence est dure avec une confiscation de son véhicule, annulation de son permis de conduire et interdiction de le re-

passer avant six mois et pour finir six mois de prison assorti d'un sursis et d'une mise à l'épreuve avec obligation de soins et de travail.

Bourse aux jouets et puériculture
Braderie jouets et puériculture, organisé par Ape de l'école Fanny Dufoir ; entrée libre 8 € les 3 m, 10 € les 4 m, tables non fournies, buvette et restauration sur place, info et réservation, 0 671 496 025. Dimanche 8 novembre, 9 h et 17 h, salle omnisports, rue de l'Égalité. Gratuit.

Annonce

Hédé-Bazouges

ASVHG Football
Mémento sportif samedi 7, dimanche 8 novembre. Samedi : U8-U9, plateau à 10 h, stade A Barbou, Vignoc ; U11 A, reçoit IUS Saint Gilles D, terrain de Mauffant, Hédé, match à 11 h ; U11 B, se déplace à CO Pacé E ; U13 A, se déplace à Saint Malo US, match à 11 h ; U13 C, se déplace au CPB Villejean B ; U13 C, reçoit l'AS Vezin B, terrain de Guipel, match à 14 h ; U15 A, reçoit la TA Rennes B, stade de Mauffant

à Hédé, match à 15 h 30 ; U15 B, se déplace à l'US Mordelles B, match à 13 h 30 ; U17 A, se déplace à Saint-Aubin d'Aubigné, match à 15 h 30. Dimanche : seniors A reçoivent l'AS Reniers, stade A Barbou, Vignoc, match à 15 h ; seniors B se déplacent au CS Dingué, match à 15 h ; seniors C reçoivent l'ES Québriac, terrain de Mauffant, Hédé, match à 13 h.

Lanhélin

FC Meillac-Lanhélin-Bonnemain, FCM LB
Dimanche 8 novembre, stade municipal, terrain de foot, route de Bécane. Championnat, FCM LB 3 reçoit Bauger-Morvan, match à 15 h.

Saint-Domineuc

Photo des Classes 5
La réservation des photos des classes 5 peuvent s'effectuer à la mairie aux heures d'ouverture jusqu'au samedi 7. Prévoir règlement à l'ordre du Studio Maillard. Les photos seront à retirer à la mairie à partir du jeudi 19 novembre. Contact M. Vannier, 0 783 914 27.

Pleugueneuc

Tombola
Samedi 19 décembre, 16 h, château de la Motte Beaumanoir. Organisée par Marion et Stéphanie pour une participation au Rallye Aïcha des Gazelles 2016. Plus de 2000 € de lots. Tarif :

2 € le ticket de tombola. Contact et réservation : 06 59 32 49 40, tokyeau@gmail.com, https://leauousrallye.wordpress.com

OU DÉJEUNER, OU DÎNER ?

BRASSERIE

Les Grandes Gueules

Tous les midi du lundi au samedi, nous vous accueillons dans une ambiance amicale. Chez nous la cuisine est conçue à base de produits frais, locaux et de saison. Repas de groupe possible et service traiteur à votre disposition. Parking gratuit et petit coin jeux pour les enfants. Formules à 14,00€ - 12,50€ - 11,20€

ZA du Moulin Madame
COMBOUGE
02.23.18.20.26
maisonchapon@gmail.com
www.lasgrandesgueules-combourg.fr

*Séjour d'alcool est dangereux pour la santé, consommez avec modération. Pour votre santé, évitez de manger trop gras, trop sucré, trop salé. www.mangerbouge.fr

Contactez Procom au 0 820 856 212 (0,12€/min)

CARRELAGE, CHEMINÉES ET POÊLES, MAÇONNERIE, RAMONAGE - PLÂTRERIE

SHOWROOM 200 M²

Du Lundi au Vendredi 9h - 12h30 et 14h - 17h30.
Le Mercredi sur RDV.

Le Samedi 9h30 - 12h30

Jérôme CORDON
Carrelage - Châssais - Maçonnerie - Plâtrerie

ZA de la Gare - 35270 COMBOUGE
(entre Autosur et Denis matérioux)
www.jerome-cordon.com
02 99 73 15 12 - 06 08 63 42 06

Tinténiaç

Contrôlé ivre, il est interdit de véhicule motorisé

Mercredi à Tinténiaç, un homme de 53 ans avait 1,78 gramme d'alcool dans le sang, quand il a été contrôlé par la brigade motorisée de la gendarmerie nationale de Saint-Malo, alors qu'il conduisait un cyclomoteur. Le conducteur qui n'a jamais détenu le permis de conduire était en récidive légale. Après une garde à vue,

suivi d'une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité, il a l'interdiction de conduire tous véhicules motorisés pendant six mois. Il écope également de six mois d'empêchement assorti d'un sursis et de deux ans de mise à l'épreuve avec obligation de soins et de travail.

Conférence sur les chevaux de la grande guerre
Exposition. À la Baussaine. Les anciens combattants de Tinténiaç sont amicalement conviés à cette visite, entrée libre et gratuite, ouverte à tous. Dimanche 8 novembre, 14 h 30, salle associative, le bourg, La Baussaine.

Loto
Mardi 10 novembre, 20 h 30, salle Illet-Donac, rue Saint-Mirel. Organisé par mutuelle des orphelins MOCF et animé par Nono. 50 tirages, dont 29 bons d'achats et autres lots. Buvette, galettes saucisses, frites, gâteaux, crêpes, sur place. Pas de réservation.

TINTENIAC - 35
DIMANCHE 8 novembre 14 h - Salle Illet-Donac

SUPER LOTO NONO ANIMATION

BONS D'ACHAT ET LOTS

1 x 600 €	1 télévision LCD
1 x 300 €	2 repas au restaurant
6 x 100 €	
10 x 50 €	
10 x 50 €	
10 x 40 €	

Buvette et restauration sur place ORGANISÉ PAR LE COMITÉ D'ILLET-DONAC DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Du jeudi 5 au samedi 14 novembre

10 JOURS fous !

DÉSTOCKAGE D'AUTOMNE

JUSQU'À **-70%***

*sur articles signalés en magasin

OUVERT
Dimanche 8 novembre de 10h à 18h
Lundi 9 et mercredi 11 de 9h30 à 12h30

Intuition
Prêt-à-porter féminin COMBOUGE

Québriac

Projet éolien : enquête publique à partir du 20 novembre

On la savait imminente, les dates de l'enquête publique sur le projet éolien sont arrivées cette semaine à la mairie. Ce sera du vendredi 20 novembre au mardi 22 décembre. Le projet prévoit cinq éoliennes qui s'ajoutent aux quatre du projet voisin de Tinténiaç-Dingué pour former un même parc.

Cette enquête concerne les habitants de treize communes : Québriac, Combouge, Dingué, Guipel, Hédé-Bazouges, La Chapelle-aux-Filtzméens,

Les Ifs, Meillac, Pleugueneuc, Saint-Brieuc-des-Ifs, Saint-Domineuc, Saint-Symphorien, Tinténiaç.

Le dossier sera consultable en mairie aux heures d'ouverture, à savoir du mardi au samedi, de 8 h 30 à 12 h. Le dossier comporte les différentes pièces relatives au projet, notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité gouvernementale.

La commissaire enquêtrice, Danièle Fayssé, urbaniste, assurera six permanences, de 9 h à 12 h,

les vendredis 20 et 27 novembre, le mercredi 2 décembre, le samedi 12 décembre, les mardis 15 et 22 décembre. Comme dans toute enquête publique, un registre sera à la disposition du public qui pourra y noter ses remarques relatives au projet. Mais il pourra également le faire par courrier postal à l'adresse de la mairie ou bien par courriel (mairie@quebriac.fr).

Carrelages Jubault

PROMO20 +TVA

-20% jusqu'au 28 novembre sur 5 séries en 60x60 et 30x60 +TVA offerte aux particuliers ! soit -33.3% de remise

02 99 45 25 67
Axe Rennes - St Malo
Sortie St Domineuc puis direction Tinténiaç

Détails de la promo sur notre site web : www.conseil-carrelage35.fr

Meillac

Le maire souhaite une complémentaire santé pour tous

Depuis quelques semaines déjà, le CCAS (Centre communal d'action sociale) a signé la convention avec l'association Actiom (Action de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat).

« C'est un groupement d'assurés à but non lucratif, qui a pour objectif de proposer aux communes, par le biais du CCAS, une solution de santé, réservée à tous leurs administrés, sans distinction sociale, souligne Georges Dumas, maire. Elle est accessible à tous les habitants de Meillac, notamment aux retraités, demandeurs d'emploi, étudiants, travailleurs indépendants, exploitants agricoles... En somme, tous ceux qui ne bénéficieront pas de la loi 2016, qui obligera les employeurs à instaurer pour leurs salariés une complémentaire santé collective. »

Actuellement, trois mutuelles différentes sont disponibles grâce à ce dispositif, avec des niveaux de couverture santé selon les besoins et les budgets. L'association propose des



Par son adhésion, le maire Georges Dumas souhaite apporter une complémentaire santé à tous ses administrés.

offres à prix attractifs grâce au principe de mutualisation.

De plus, tous les adhérents profitent des mêmes avantages, quelle que soit la taille de la commune ou le nombre d'adhérents. « C'est une démarche d'intérêt public, un service que nous voulons offrir à nos

concitoyens. »

Des permanences sont prévues en 2016. Des dossiers sont à disposition à la mairie.

Contact : tél. 02 99 73 02 25 (mairie) ou 05 64 10 00 48 (conseillers spécialisés).

La Baussaine

Avec le Linon, reconquête de zone humide au Gué-Janson

Depuis quelques jours, le syndicat du bassin-versant du Linon mène une opération de restauration de zone humide au Gué-Janson, traversée par le ruisseau de Têlohier.

C'est dans un creux laissé à l'abandon depuis une quinzaine d'années, près d'un hectare que la nature s'est réappropriée. « Ces milieux sont essentiels au bon fonctionnement hydraulique du bassin-versant, explique Aline Le Féon, technicienne du syndicat. Plusieurs menaces pèsent sur ces écosystèmes : l'imperméabilisation, l'intensification des pratiques agricoles, mais également l'abandon de toute gestion qui conduit, petit à petit, à la fermeture des milieux. L'apport d'azote et de matière organique induit par la dégradation des plantes constitue aussi une source de pollution. »

Couper, arracher et broyer les saules

Pour lutter contre cette fermeture, le syndicat encourage le maintien de toute gestion extensive des milieux. Cela passe par la réalisation de travaux ayant pour but de faciliter la gestion par fauchage et/ou pâturage de la parcelle.

Ici, les travaux consistent à couper, arracher et broyer les saules qui ont envahi la parcelle. Ils sont réalisés par l'entreprise Derivenn, de Moutz, spécialisée en génie écologique. Les copeaux de broyage vont être utilisés



Au milieu des pieds de saules, Aline Le Féon, deux techniciens de l'entreprise, Louis Denoual (Québriac), Guillaume Leforestier (Saint-Judoce), Jean-Christophe Bénis (Hédé-Bazouges), Philippe Morin (Cairdoc) et Martial Fairier (mairie de Saint-Judoce).

en paillage pour de nouvelles plantations, comme celles réalisées dans le cadre de Breizh-Bocage. Dix-sept kilomètres de haies ont été replantés à La Baussaine, ces dernières années.

Le coût des travaux est pris intégralement par le syndicat. L'éleveur va pouvoir exploiter la zone humide, en particulier pour y faire paître ses bovins. Il doit respecter quelques règles, par exemple, ne pas y mettre ses animaux l'hiver, ni en mettre trop, pour garder la qualité du sol restauré.

« Pour retrouver de telles zones, on travaille avec des vus aériennes qui ont une bonne quarantaine d'années, explique Aline Le Féon. On compare avec des vus actuelles. Ensuite, on contacte les agriculteurs. Ici, on a eu un excellent accueil. »

Les personnes intéressées peuvent contacter le syndicat du Linon au 02 99 45 39 33 et aller voir le site internet (bvlinon.fr).

Hédé-Bazouges

Quatre jours de rendez-vous santé, au Bar'Zouges et au Truc

Le bar associatif Le Bar'Zouges propose des ateliers citoyens, des concerts et des animations qui permettent de créer du lien.

À partir de vendredi, et pour quatre jours, l'association met en place une série d'animations sur le thème : Les autres voies de l'intimité ou contraception, hygiène et fécondité au naturel.

Vendredi

Au Bar'Zouges, à partir de 18 h 30, expo-vente par Compoz'nature, alternatives saines aux protections hygiéniques jetables, informations sur l'impact réel qu'ont les divers produits d'hygiène sur la santé et l'environnement. À 19 h, petite restauration. Entrée libre et gratuite.

À 20 h : Milène Clichy, formatrice en planning familial naturel, donnera une conférence sur la contraception naturelle. Prix libre.

Samedi

Au Truc (Transmettre, recycler, unir, créer), à La Mézière, 1, rue de Rennes, près de la Station Théâtre, à partir de 16 h 30 : expo-vente par Compoz'nature.

À 17 h, Milène Clichy animera une conférence sur le thème : Hormones et pilules. De nombreuses femmes utilisent la pilule, mais savons-nous



Marion Derrien, dans son local du Truc, à La Mézière, où va se dérouler la conférence de samedi.

ce que c'est ? Entrée et prix libre. À 19 h, petite restauration. À 20 h 30, projection du documentaire *Vade Retro Spemato*, de Philippe Lignières. Entrée : 4 €.

Dimanche

De 10 h à 18 h, au Bar'Zouges, journée de formation à la contraception naturelle, comme la veille, à Elan Créateur, 7, rue Armand-Herpin-Lacroix, à Rennes. Inscriptions comme ci-dessus.

tager sur l'heure du midi. Tarifs, inscriptions (obligatoires) et renseignements au 06 87 84 18 35 ou compoz-nature@gmail.com

Lundi

Journée de formation à la contraception naturelle, comme la veille, à Elan Créateur, 7, rue Armand-Herpin-Lacroix, à Rennes. Inscriptions comme ci-dessus.

Québriac

Projet éolien : l'enquête publique démarre ce vendredi

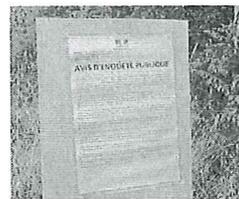
Après le projet éolien de Tinténiac-Dingé, c'est au tour de celui de Québriac de faire l'objet d'une enquête publique. Elle débute vendredi et va se prolonger jusqu'au mardi 22 décembre.

Le projet porte sur un parc de cinq éoliennes avec des mâts de cent mètres de hauteur, porté par la société IEL, de Saint-Brieuc. Les machines sont prévues implantées sur des terrains communaux dans les landes de Tanouarn dans un triangle délimité par la route de Combourg au nord, et par celle de Hédé-Bazouges au

sud-est.

Le dossier sera consultable en mairie, tous les jours, du mardi au samedi, de 8 h 30 à 12 h. Danielle Faysse, commissaire enquêteur, assurera six permanences, de 9 h à 12 h. La première, dès ce vendredi, puis vendredi 27, mercredi 2 décembre, samedi 12, mardis 15 et 22.

Chacun pourra consigner son avis sur le registre mis à la disposition du public. Il est également possible de le faire par courrier postal ou électronique sur le site de la mairie (mairie@quebriac.fr).



Difficile de ne pas remarquer les affiches annonçant l'enquête publique. Ici dans les landes de Tanouarn.

Tinténiac

Les lycéens de Bel-Air sensibilisés à la sécurité au travail

Le lycée professionnel de Bel-Air sensibilise ses élèves à la sécurité au travail en entreprise. Une quarantaine de lycéens ont effectué une visite sur le terrain, à la découverte de l'entreprise Volvo Trucks, à Cesson-Sévigné.

La visite était organisée en collaboration avec Alain Morlier, responsable du site et ancien élève du lycée de Tinténiac. Elle a permis aux élèves de découvrir l'entreprise, et tout particulièrement les métiers de mécaniciens et de carrossiers. Lors de la visite des ateliers, chacun a pu prendre

la mesure de l'importance de la sécurité mise en place, notamment le port des EPI (Équipements de protection individuelle) ou les fiches de prévention d'utilisation de matières dangereuses.

Accueillis très chaleureusement, les élèves ont été invités, pour les meilleurs d'entr' eux, à revenir dans l'entreprise une fois leur diplôme en poche.

En attendant, ils vont poursuivre leur formation au lycée où les parcours de sécurité au travail va être complété avec, pour chacun d'eux,

une formation Prap (Prévention des risques liés à l'activité physique) et SST (Sauveteur secouriste du travail).

■ Broyage

Du vendredi 20 novembre au vendredi 11 décembre. Le broyage des accotements et talus en campagne sera réalisé par le service voirie de la Communauté de communes Bretagne Romantique sur le territoire de Tinténiac. Merci de bien vouloir enlever fils, ficelles, barrières... qui pourraient entraver le bon déroulement du chantier mobile.

Saint-Pierre-de-Plesguen

Commémoration de la fin des combats en Algérie le 5 décembre

Les anciens combattants des sections CATM (Combattants Algérie Tunisie Maroc) et UNC (Union nationale des combattants), médaillés militaires du canton de Combourg se sont réunis pour préparer la commémoration de la fin des combats d'Algérie, de Tunisie et du Maroc, qui se tiendra samedi 5 décembre.

La cérémonie débutera à 10 h 30 par le rassemblement de tous les participants devant la mairie, départ derrière la fanfare de Lanhélin pour l'église, où une messe sera célébrée. Cérémonie devant le monument aux morts, divers discours suivis d'un vin d'honneur offert par la municipalité. La cérémonie sera suivie du ban-



Les combattants préparent la commémoration de la fin des combats d'Algérie, de Tunisie et du Maroc.

quet, à la salle des fêtes. Inscriptions pour le banquet (29 € par personne)

avant le 30 novembre auprès des responsables des deux sections.

Combourg

■ PACT d'Ille-et-Vilaine
Permanence vendredi 20 novembre, 10 h à 12 h, maison des services, 3, rue de la Mairie. Dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat, information sur les aides financières et conseils pour les travaux d'économies d'énergie, d'amélioration ou d'adaptation du logement.

■ Pour paraître dans le journal *Ouest-France*
Pour faire paraître gratuitement une annonce de manifestation, de réunion ou de permanence ou tout autre rendez-vous, dans le journal *Ouest-France*, contactez-vous sur www.infocale.fr, saisissez votre information ainsi que la date à laquelle vous souhaitez la voir paraître dans le journal.

Saint-Domineuc

■ VTT Docmaëlien
Assemblée générale vendredi 20 novembre, 20 h, salle du Canal, sentier du Halage. Les membres du club ainsi que toutes personnes pratiquant cette activité sont cordialement invités
Contact : 06 13 39 50 97, vtc.club.saint-domineuc@orange.fr

La semaine du lot du 16 au 21 novembre

dans vos magasins

• 2 X 2 places de cinéma

• 1 Tablette Samsung

• 1 Barre de son + Ampli Philips

• 1 Crêpière

• 1 Stéréo Philips pour iPhone 5

• 1 Appareil photo Polaroid

• 1 Hélicoptère télécommandé

• 1 set de 2 raquettes de tennis avec balles

50 X 2 places pour le Match RENNES BORDEAUX du Dimanche 22 Novembre

Tirage au sort tous les jours Jeu sans obligation d'achat

Vendredi 20 et Samedi 21 Novembre

10€

sur votre CARTE U OFFERTS pour 50 euros d'achats dans le rayon jouets

Hors jeux vidéo et consoles de jeux et livres. Offre signalée en magasin et dans le tract Jouets du 27 Octobre au 28 Novembre 2015.

HYPER U COMBOURG SUPER U TINTÉNIAC

Québricac

Une association : Génération éolienne en Bretagne romantique

Mardi soir, plus d'une trentaine de personnes se sont retrouvées à la salle de la Nouasse en vue de constituer une association pour défendre le projet d'éoliennes sur Québricac et plus largement sur la Bretagne romantique.

« La création de cette association, c'est clairement pour défendre le projet éolien, explique Simon Hingamp, une des personnes à l'origine de la mobilisation. Mais on veut essayer de voir de manière plus globale, défendre et promouvoir les énergies renouvelables. Ce projet est une véritable chance pour les habitants de la communauté de communes et initier la transition énergétique, il est temps de passer à l'action ! »

« Se mobiliser pour l'enquête publique »

Il a rappelé qu'un projet éolien est une œuvre de longue haleine. « La première présentation d'un projet

au conseil municipal de Québricac date de janvier 2003. Dans l'immédiat, l'important est de se mobiliser pour l'enquête publique qui démarre à la fin de la semaine. » Les participants ont ensuite donné des raisons de se mobiliser : « le réchauffement climatique c'est maintenant ! », la Cop 21, le déficit énergétique de la Bretagne, la Bretagne romantique son site potentiel de tout le pays de Saint-Malo, « nous, on ne se bat pas pour notre intérêt privé mais, au contraire, pour l'intérêt général ».

Certains souhaitent un projet plus citoyen avec ouverture du capital aux habitants. C'est d'ailleurs une des raisons du choix, par la municipalité, de la société IEL, porteur du projet.

L'assemblée a ensuite élu les neuf membres du conseil d'administration : Claudine Lebourgeois, Alexandre Csutoros, Stéphane Clotier, Franck Villedieu, Bernard Nicolle, Simon Hingamp, Claude Duc-



Une bonne participation pour cette première réunion, constitutive de l'association. Des participants de Québricac mais aussi des communes alentour.

Maugé, Gilles Bourgeois, Hélène Guédo. Ils ont ensuite élu le bureau : Simon Hingamp, président ; Bernard Nicolle, trésorier ; Franck Villedieu, adjoint ; Hélène Guédo, secrétaire ; Gilles Bourgeois, adjoint.

À la fin de la réunion, une cinquantaine d'adhésions avaient été enregistrées et payées ; la cotisation est fixée à 5 €. On peut contacter l'association sur l'adresse électronique : generation.eolienne@gmail.com

Bonnemain

■ **Groupe Jeunes Bretagne Romantique, football**
Mémento sportif samedi 21 novembre, stade municipal. Championnat, 14 h, 2 matchs : U13 contre La Baie et U11 contre Plerguer.

■ **Bibliothèque**
Vendredi 27 novembre, 20 h 30 à 22 h 30, Bibliothèque, 24, place de l'église. Soirée jeux avec la Ludothèque « Au Bois des Ludes ». Animation gratuite Contact : 02 23 16 04 88.

La Bausserie

■ **Comité d'animation «La Bausserie en fête»**
Assemblée générale samedi 28 novembre, 18 h, salle associative et culturelle, rue de la Libération. Bilan moral et financier, élection du bureau et présentation des différents projets 2016. Le comité d'animation recherche des bénévoles, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues

■ **Réveillon de la Saint-Sylvestre**
Jeudi 31 décembre, 20 h, salle des fêtes, rue de Joudette. Réveillon du comité d'animation avec l'orchestre « Cristal ». Dîner préparé par le traiteur DSP. La soirée se terminera par une soupe à l'oignon. Tarif : 92 €. Inscription avant le 11 décembre. Contact : 07 61 01 78 59, loiclebret35@gmail.com

Saint-Thual

■ **Avant-première du spectacle de Noël, Klingeling**
Contes. La Compagnie Lettre vous présente son nouveau spectacle de Noël à la ferme des Pratos : Klingeling, contes et chansons de Noël. Venez plonger dès mercredi dans la magie de Noël avec vos enfants dans un décor tout en couleurs pour écouter des histoires drôles et pleines de poésie... dès 4 ans. Mercredi 25 novembre, 14 h 30 et 16 h 30, Les Pratos, ferme culturelle et artistique. Tarifs : 3 €, gratuit pour les adhérents et leurs enfants. Réservation avant le 24 novembre. Contact : 02 99 66 78 23, infos@lespratos.org, http://www.lespratos.org

Meillac

■ **FC Meillac-Lanhélin-Bonnemain**
Dimanche 22 novembre, stade municipal. Championnat, FCMLB 2 reçoit Bagueur-Pican. FCMLB3 joue Sens-de-Bretagne à Lanhélin. FCMLB1 se déplace à Pleine-Fougères contre la baie du Mont-Saint-Michel.

Lanhélin

■ **Anciens combattants**
Samedi 5 décembre, 10 h 15, mairie, Saint-Pierre-de-Plesguen. La célébration du 5 décembre sera à Saint-Pierre-de-Plesguen. Rassemblement à la mairie à 10 h 15 suivi d'un banquet à la salle des fêtes. Menu à 29 €. Ouvert à tous. Inscription et chèques à envoyer au président Chataignière René, avant le samedi 28 Contact : 02 99 73 83 81.

Saint-Domineuc

■ **Fcsts, football**
Mémento sportif samedi 21 novembre, stade municipal, rue du stade. Samedi 21, 14 h, U13 A reçoit stade rennais 2 ; 15 h 30, U15 B reçoit Oc Montauban 3 ; plateau U9 rassemblement 9 h 45 à Dingé.

Combourg

Réouverture de la rue Chateaubriand

Le programme de rénovation des voies de la 4^e tranche du centre-ville a débuté à la mi-septembre par la rue de la Butte. Le chantier se poursuit actuellement sur les secteurs de la rue Chateaubriand et de la place des Déportés.

Lors de la dernière réunion de chantier, les responsables ont fait le point sur l'avancement des travaux. « La phase n° 1 concernant la rue de la Butte est en voie d'achèvement. Des lanternes de style à Led vont ainsi être installées dans cette rue. »

Les travaux de la rue Chateaubriand sont aussi en cours avec la pose de trottoirs en granit breton (bordure et revêtement). Le plateau surélevé du milieu de la rue est terminé, ce qui rend possible la réouverture de la rue le 20 novembre, comme initialement prévu. En parallèle de ces travaux, une seconde



De gauche à droite, M. Sagon (directeur des services techniques) M. Marie (maître d'œuvre), Joël Le Besco (maire) et les responsables de l'entreprise.

équipe est en train d'aménager la rue Sainte-Barbe et la place du Champ-de-Derrière. Le chantier s'achèvera en début d'année prochaine par le réaménagement de la place Chateaubriand », précise Joël Le Besco.

Les travaux d'aménagement de la 4^e tranche du centre-ville avancent donc au rythme prévu.

À partir du 20 novembre, la rue Chateaubriand sera ouverte à la circulation. « Le chantier se poursuivra sur les trottoirs de la place des Déportés (le long du mur du château),

la rue Sainte-Barbe et la place du Champ-de-Derrière. Le chantier s'achèvera en début d'année prochaine par le réaménagement de la place Chateaubriand », précise Joël Le Besco.

Renseignements : www.combourg.com

Bazouges-la-Pérouse. Gratuit pour les licenciés et 2 € pour les non-licenciés. Contact : 06 81 76 53 43.

rénovation, sur rendez-vous. Réservation : 02 23 16 45 45, maison-des-services@bretagneromantique.fr

du Cormier, en PH, à 15 h. En lever de rideau, l'équipe seniors C reçoit Saint-Aubin d'Aubigné 3, en D3, à 13 h. Contact : http://www.jeunessecombourgeoise.fr/

Hédé-Bazouges

■ **Les Démiurges, Rachel Rousseau, exposition photographique**
Exposition. Mercredis et dimanches. Fermé pendant les vacances de Noël. Jusqu'au dimanche 10 janvier 2016, 14 h à 17 h, maison du canal d'Ille-et-Rance, la Madeleine. Gratuit. Contact : 02 99 45 48 90, maisonducanal@free.fr, http://maisonducanal.free.fr

■ **Séjour neige tout public à Saint-Sorlin-d'Arves**
Du vendredi 5 au samedi 13 février 2016. Séjour ski (alpin et snow) aux domaines de Saint-Sorlin-d'Arves et Sybelles (1 100 à 2 620 m), 310 km de pistes, organisé par L'OSVIDH. Hébergement en pension complète dans un chalet. Plusieurs formules possibles, avec ou sans cours. Départ en car de Montreuil-le-Gast. Payant. Contact et réservation : 06 76 06 91 44, yannick.bitauld@osvidh.fr, osvidh.fr

Saint-Pierre-de-Plesguen

■ **Thé dansant**
Thé dansant. Organisé par le club de l'Amitié. Dimanche 22 novembre, 14 h, salle les Champs-Géraux. Tarif : 6 €. Contact et réservation : 02 96 39 29 94, emile.lhermitte@orange.fr

Tressé

■ **Conseil municipal**
Lundi 23 novembre, 20 h 30, salle du conseil de la mairie, bourg. Bretagne romantique, projet de schéma de mutualisation intercommunale ; église, travaux de menuiserie intérieure et financement des travaux ; plan local d'urbanisme, transformation du plan d'occupation des sols ; personnel communal, attribution d'une prime de fin d'année (emploi aidé) ; questions diverses.

Tinténac

■ **Approfondissement BAF**
Du samedi 19 au jeudi 24 décembre, Lycée Abbé Pierre, 50 rue Nationale. Organisateur : Cflag 35. Saver créer avec un peu de matériel, différents types de jeux. Contenu, place et rôle de l'animateur meneur et arbitre, élaboration,

réalisation et pratique de jeux, grands jeux, activités de plein air. Contact et réservation : 06 80 72 37 30, cflag35@gmail.com, www.asso-cflag.com

■ **Football-club**
Mémento sportif samedi 21, dimanche 22 novembre, stade municipal, rue du stade. Samedi 21, plateau U9 rassemblement 9 h 45 à Dingé ; 15 h 30 U17 A reçoit G.J. mi-forêt-Chevré. Dimanche à 15 h, seniors B reçoit Québricac.

OÙ DÉJEUNER, OÙ DINER ?

BRASSERIE

Les Grandes Gueules

Tous les mîdis du lundi au samedi, nous vous accueillons dans une ambiance amicale. Chez nous la cuisine est concoctée à base de produits frais, locaux et de saison. Rythme de groupe possible et service traiteur à votre disposition. Parking gratuit et petit coin jeux pour les enfants. Formules à 14,00€ - 12,50€ - 11,20€

ZA du Moulin Madame
COMBOURG
02 23 18 20 26
maisonchapon@gmail.com
www.lesgrandesgueules-combourg.fr

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, consommez avec modération. Pour votre santé, évitez de manger trop gras, trop sucré, trop salé. www.mangerbouger.fr
Contactez Precam au 0 620 856 212 (0,12€/mn)

Jusqu'au 6 décembre 2015

LES IMMANQUABLES !

C'est le moment d'en profiter !

Produit exclusif !

L'ENFILADE 3 PORTES REMISE -395€

1580€

ou 158€ x 10**

MEUBLE - SALON - LITERIE - RANGEMENT

MEUBLES LOUYER

5, rue de l'Église - 35560 SAINT-REMY-DU-PLAIN
Tél. 02 99 73 61 17 (axe Combourg - Saint-Aubin-du-Cormier)

GRAND ARRIVAGE DE CHOCOLATS DE NOËL !

JUSQU'AU SAMEDI 22 NOVEMBRE 2015

BOÎTE ROCHERS X 30 "FERRERO"
375 g
soit 11,54 € le kg au lieu de 17,31 € le kg
Unité vendue seule 6,49 €

CALENDRIER DE L'AVEUT "MILKA"
200 g
soit le lot de 2 : 7,48 € au lieu de 9,98 €
soit 18,70 € le kg au lieu de 24,95 € le kg

CAISSETTE DE 4 DEMI-AVANTS DE LAPIN
760 g
soit 5,25 € le kg

12€98 (au lieu de 19,4€)

5€99 (au lieu de 7,99€)

2€99

Origine FRANCE

Netto

LE DISCOUNTER QUI FAIT LA DIFFÉRENCE

TINTÉNIAC
RÉGIE PUBLICITÉ - S.A.S. au capital de 48 000 € - RCS Rennes 301 161 170

Tinténiac

Conseil municipal : oui au parc éolien de Québriac

Sujet d'actualité s'il en est, l'éolien était encore au menu du conseil municipal, vendredi. Les élus avaient à se prononcer sur le projet de parc éolien voisin de Québriac.

Léon Preschoux (adjoint) a présenté le dossier. Les cinq éoliennes se situeraient à l'est de Tinténiac, sur les landes de Tanouarn, aux limites du projet de Tinténiac-Dingé avec quatre éoliennes, et permettraient de produire la consommation totale de 5 700 habitants. « On doit se projeter plus dans l'intérêt général. » Pour Frédéric Bimbot (minorité) : « C'est important de produire au plus près et c'est plus facile à démanteler qu'une centrale nucléaire. » Gérard Le Gall (adjoint) est revenu sur le projet de transformateur (abandonné) de Québriac/La Chapelle-aux-Filtzméens : « Il vaut mieux des éoliennes qu'un gros transformateur. »

Léon Preschoux est revenu sur le projet à Tinténiac-Dingé : « On a été très étonné de découvrir le résultat de l'enquête dans la presse (Quest-France du 11 novembre). Il faut que le compte-rendu de l'enquête soit mis sur le site de la commune pour que les gens qui ne suivent pas comprennent l'enjeu. » François Leroux (adjoint) regrette « des arguments discutables dans



Au carrefour de la route de Québriac, les banderoles défendant le projet ont du mal à résister aux dégradations.

le rapport de la commissaire-enquêteur ». Pour le maire, Louis Rochefort : « Elle n'avait pas à se prononcer sur les deux parcs. » Léon Preschoux reconnaît : « On aurait pu communiquer un peu plus. » Pour François Leroux : « Si on devait déboucher sur une nouvelle enquête,

il faudrait faire de l'info, mais c'est aux sociétés de faire l'info. » Christian Toczé souhaite que les favorables s'expriment sur l'enquête publique de Québriac. « C'est le moyen de relancer le projet de Tinténiac. » Au moment du vote sur le projet de parc à Québriac, 18 favorables

et deux abstentions (Denis Bazin, excusé, et Linda Besnard). Invitée par la minorité à s'exprimer, elle déclare : « Je reste très sceptique » avant d'évoquer le bruit. Pour Christian Toczé (minorité) : « Ça fait beaucoup moins de bruit que la quatre-voies. »

Combourg

Le Système d'échange : « Notre monnaie c'est le toupi »



Des sellistes préparent leur étal.

Les adhérents du Sel (Système d'échange local) se sont retrouvés, dimanche, dans les locaux du centre culturel pour une Blé (Bourse locale d'échange). Cela afin d'échanger leurs produits, leurs matériels, leurs vêtements.

Tout s'échange ou se troque suivant, une cotation entre les interlocuteurs. « Pas d'argent sur la table, ni de chèque, précise Annick Legrand, l'une des responsables, ajoutant, Notre monnaie, c'est le toupi ! »

Un toupi c'est quoi ?

« C'est une unité d'échange, un toupi valant une minute de temps. Avec ce système, le temps de l'un, vaut le temps de l'autre et permet des échanges très variés. En plus le Sel est créateur de liens. » Le toupi peut être utilisé en échange de services ou permettre l'obtention de quelque chose.

Le Sel organise également des ateliers sur un thème qui intéresse le sel-

■ Perturbations sur le réseau d'eau potable

Jeudi 26 novembre, 14 h à 18 h. Dans le cadre de travaux de raccordement sur le réseau d'eau potable, une coupure d'eau aura lieu dans le secteur de la Haute Boissière, la Gentière, Beaumont et rue de la Libération au niveau de Bel Air.

liste : poterie, boulangerie, gymnastique douce. Les demandes et les offres des sellistes sont échangées par mail aux adhérents, ce qui évite de se déplacer à l'aveugle, l'adhérent est certain de trouver son affaire. Chaque adhérent a son carnet d'échange, son numéro de membre et son mot de passe provisoire pour avoir accès en ligne.

Pour adhérer, il faut payer une cotisation en espèces : 5 € par personne et 8 € par famille.

Renseignements, tél. 02 99 69 68 71 ou par mail : estunsel@gmail.com ou sur le net : estunsel.fr

■ Cinéma

Soirée Hunger Games. Hunger Games - La Révolte : à 19 h projection partie 1 ; à 21 h 30 projection partie 2. Possibilité de petite restauration entre les séances (pizzas + boisson). À réserver lors de l'achat des tickets d'entrée. Réservez à partir du mercredi 25 novembre aux heures d'ouverture du cinéma. Vendredi 27 novembre, 19 h, cinéma Chateaubriand, 12, rue de Malouas. Tarif : 3 € pour la partie 1-Tarif habituel pour séance de 21 h 30. Réservez : 09 60 02 46 08, cinema.chateaubriand@orange.fr

Annonce

La prime de conseil du receveur revue à la baisse

Le conseil municipal a étudié la demande d'indemnité du receveur de Tinténiac ; c'est aux élus de fixer le pourcentage de cette prime. L'an dernier, après débat, le taux maximum avait été accordé. Débat encore vendredi soir : « C'est le surplus d'une rémunération ; le temps n'est plus aux primes. »

Pour Rosine d'Aboville (adjointe aux finances) : « On le sollicite très rarement. Et si on le fait, on a ses services. L'an dernier, notre compte administratif était inexact à cause d'une erreur du comptable du Trésor. Si elle était redistribuée au personnel, elle serait plus logique. » Louis Rochefort se déclare « assez favorable à baisser le pourcentage ; les finances des communes sont dures ; je propose 70 % ». Proposi-

tion adoptée à l'unanimité pour une indemnité qui sera de 498 €.

Beaucoup moins de discussion et même unanimité pour voter l'indemnité versée au curé de la paroisse pour le gardiennage de l'église ; elle est de 474 €, sans changement depuis 2011.

À l'occasion de la présentation d'une participation pour l'assainissement collectif, on apprend que le garage Renault de l'avenue Félicité de Laménais va se déplacer dans la zone des Variées, en face de la caserne des pompiers.

Le conseil avait à se prononcer sur le projet de schéma de mutualisation de la communauté de communes avec quatre thématiques : l'informatic, l'achat de matériels, les assurances, les marchés publics. Chris-

tian Toczé, élu de la minorité à la CCBP regrette « que le dossier n'ait jamais été présenté en assemblée générale à la communauté. Et là, on a une présentation pour le moins succincte de la part de la Bretagne romantique ».

Léon Preschoux (adjoint) précise que « les grandes communes sont moins nombreuses que les petites ; c'est pour ça qu'on a demandé que ce soit à la carte ». Isabelle Garçon

■ Association communale de chasse agréée

Samedi 28 novembre, 8 h 30, devant le Zénith. Battue aux renards, aux chevreuils et aux sangliers. Apporter son permis de chasse validé et son assurance. Se munir de pibole et gilet orange fluo.

(minorité) s'inquiète pour le personnel. Elle est rejointe par le maire : « C'est sûr que les schémas de mutualisation, ça ne va pas arranger le personnel. » La délibération est votée à l'unanimité.

■ Histoires de Noël et décoration de la médiathèque

Noël approche ! Parents et enfants sont invités à venir écouter quelques histoires de Noël puis de décorer la médiathèque. Mercredi 2 décembre, 16 h, médiathèque les Forges, place Jean-Provost. Contact et réservation : 02 99 68 17 78, mediatheque.tinteniace@gmail.com, www.mediatheque.tinteniace.eu

Pleugueneuc

Quarante-sept aînés ont participé au repas des anciens

Dimanche, à la salle multifonction, s'est déroulé le repas en faveur des plus de 75 ans organisé par le CCAS (Centre communal d'action sociale). « 47 aînés, soient 20 % de cette tranche d'âges, ont participé à l'événement. Nombreux préfèrent recevoir chez eux leur panier de fin d'année, moment où ils peuvent accueillir les élus et bavarder avec eux », a souligné Loïc Régeard dans son discours.



Lanhélin

■ Secrétariat de mairie
Fermeture jeudi 26 novembre.

Meillac

■ Photo des Classes 5
Jusqu'au lundi 14 décembre, boulangerie la Fourmée, rue Abbé-Chapdelaine. Les photos des classes 5 commandées sont à retirer à la boulangerie

Saint-Pierre-de-Plesguen

■ Yoga du rire et sophrologie ludique
Jeudi 26 novembre, 19 h 30, école primaire, salle de sport (entrée par la cour). Découvrez le yoga du rire qui active des techniques simples et drôles basées sur des étirements, la respiration ; des exercices d'évacuation du stress, jeux ludiques. Tarifs : 10 €, 8 € si vous venez accompagné. Contact et réservation : 08 03 77 85 82, rireplus-pourvivreplus@gmail.com, sophrologie-relaxation-bretagne.fr

Hédé-Bazouges

Au programme du Théâtre de Poche, *Décri-ravage* et *Her*

Le Théâtre de Poche ouvre ses portes à partir de jeudi, pour un cycle consacré à un projet documentaire consacré à la question de Palestine. Jeudi et vendredi soir : *Décri-ravage* est une série de quatre conférences, épisodes historiques retraçant, à partir de 1799, l'histoire des retrouvailles entre l'Occident et un petit territoire peuplé d'enjeux imaginaires infiniment grands, Israël-Palestine.

Repères chronologiques, témoignages d'artistes occidentaux de passage dans la région, extraits de pièces de théâtre du monde arabe, digressions linguistiques, carto-chorégraphies et autres saynètes donnent à voir une histoire en mouvement, qui ne fige ni la Palestine ni Israël dans les cartes postales ou dans des photos de guerre, insupportables et souvent illisibles. Quatre fois trente minutes pour essayer de comprendre un conflit vieux de cent ans, de démolir puis refaire le nœud de « ce qui a bien pu se passer pour en arriver là ».

Spectacle avec les prestations de Léa Drouet, Isabelle Nouzha, Céline Ohrel, Adeline Rosenstein et Thibault Wenger.

Spectacle : jeudi 26 novembre et samedi 27 novembre à 20 h 30. À partir de 14 ans. Tarifs de 8 € à 13 €.

En prélude : vendredi à 14 h 30 : le Théâtre de Poche et l'Université du temps libre de Bretagne romantique s'associent pour une conférence donnée par la compagnie Adeline Rosenstein autour des problématiques soulevées par le spectacle. Vendredi 27 novembre à 14 h 30 au Théâtre de Poche. Gratuit et ouvert à tous. Réservations obligatoires.

Her, samedi

Le lendemain, samedi, concert avec l'association Trans Musicales, dans le cadre de Kaléidoscope et la participation des élèves du Sim (école intercommunale de musique). *Her* ce sont toutes les femmes qui les ont inspirés mais surtout l'incarnation d'une dualité. L'un est né en Allemagne et a été biberonné à Kraft-



« Décri-ravage » sur scène vendredi et samedi soir, au Théâtre de Poche.

werk et Can, l'autre s'est exilé durant ses années de lycée aux États-Unis dont il ramènera des influences de black music. Tout public à partir de 10 ans. Gratuit. Samedi 28 novembre à 20 h 30.

Renseignements et réservations, 09 81 83 97 20 et reservations@theatre-de-poche.com

Québriac

Les maisons fleuries et les jardins récompensés



Les lauréats en compagnie de quelques élus.

C'est dimanche, que le jury des maisons fleuries a remis les récompenses aux Québriacais qui avaient choisi de fleurir leurs maisons ou de s'adonner aux joies du jardinage.

Dans la catégorie maison et abords, le premier prix revient à M. et Mme Raymond Regnault, le second à Jean-Pierre Blanchard. Dans la catégorie façade, le premier est attribué à M. et Mme Georges Delahais. Quant au très original prix des jardins potagers, il est revenu à Jean-

Luc Loisel. Les lauréats ont reçu une composition florale et un chèque. Après la remise de compositions florales et de bons d'achats, la municipalité a offert le verre de l'amitié.

■ Projet des parcs éoliens de Québriac et Tinténiac-Dingé
Réunion publique samedi 28 novembre, 10 h, La Nouasse. Organisateur : Stop à l'éolien en Bretagne romantique. Gratuit.

Québriac

Mobilisation pour défendre le projet des cinq éoliennes

La réunion de l'association Génération Éolienne a réuni plus d'une centaine de personnes dont une vingtaine hostiles au projet.

Président de l'association, « qui n'est pas d'initiative communale », Simon Hingamp, a fait une présentation vidéo très complète balayant divers chapitres, de l'énergie en général, à l'éolien et plus précisément au projet de Québriac.

Tout d'abord, il prône la sobriété, l'efficacité, les économies d'énergie, la nécessaire diminution des gaz à effet de serre. « Les énergies renouvelables ne peuvent à elles seules remplacer les autres. » Diversification dans ces renouvelables avec les éoliens, le photovoltaïque, la méthanisation...

L'éolienne est recyclable à 95 %. Un petit film est projeté pour expliquer la déconstruction, même du socle de béton qui finira en granulats sous des routes. Par ailleurs, « l'intermittence de l'éolienne est variable et prévisible ».

Après chaque partie, le public peut poser des questions. Contrairement à ce qui s'était passé lors de leur réunion, les anti-éoliens ont largement le micro. Certains s'étonnent que ce soit des sociétés privées. Réponse dans la salle : « Et quand c'est Sanjean, vous ne vous étonnez pas ! » Un projet participatif n'est pas exclu, où les habitants pourraient investir dans cet éolien. Sur le parc de Qué-



L'association Génération éolienne en Bretagne romantique compte plus de 90 adhérents actuellement.

briac qui produira la consommation d'électricité de Québriac et de Tinténiac, la commune qui est propriétaire des terrains toucherait 50 000 € par an, la Bretagne romantique 67 000 €, le département 39 000 €, la Bretagne 4 900 €.

Sur la santé, les questions étaient nombreuses. Un habitant de Tréméneuc est venu témoigner. Habitant à un peu plus de 500 m environ de deux éoliennes, pour lui « elles ne sont pas gênantes, on n'entend

rien la plupart du temps ». À Québriac, les habitations les plus proches sont à 615 m, à la Basse-Forêt. En plus des études en amont, une étude acoustique sera réalisée après la mise en route.

En fin de réunion, c'est une habitante de La Chapelle-aux-Filtzméens qui recadre le débat : « C'est un conflit entre intérêt général et intérêt privé. L'objectif commun, c'est la planète. On est en train de se disputer pour une éolienne à 500 m de

chez soi alors que si on ne fait rien, nos enfants, nos petits enfants vont vivre dans un monde inhabitable. » Simon Hingamp a terminé en incitant les gens à aller donner leur avis à la mairie.

Coupeure d'eau

Mercredi 9 décembre, 8 h 30 à 17 h. En raison de travaux, la Saur procédera à une coupeure du réseau d'eau potable aux lieux suivants : Le Grand-Bois et La Pivaudière.

Combourg

Amicale cyclo-marcheurs

Jeudi 10 décembre, 14 h, rendez-vous parking de la gare. Rendez-vous parking de la gare.

Personnes et familles en difficulté avec l'alcool

Mardi 8 décembre, 18 h, boulevard du Mail. Le lieu d'accueil de l'association Alcool assistance, propose un temps amical d'information et d'échange. Gratuit. Contact : 02 99 73 40 46.

UFC, que choisir

Permanence mercredi 9 décembre, 9 h 30, Ocas, 28, rue Notre-Dame. Et tous les mercredis, de 9 h 30 à 11 h 30, et le jeudi de 17 h 30 à 19 h. Défense des consommateurs. www.ufcquechoisir-saintmalo.org. Contact : 02 99 73 61 05, contact@saintmalo.ufcquechoisir.fr, http://ufcquechoisir-saintmalo.org

Tinténiac

Club du bon Accueil

Jeudi 10 décembre, 14 h, espace Ile-et-Donac. Goûter de Noël. Celles et ceux qui ne sont pas inscrits, voir Geneviève 0 299 680 845. À la fin du banquet du 26 novembre, une dame s'est

trompée de manteau, un trois quart au lieu d'un normal, signalez à Geneviève pour l'échange, qui pourra s'effectuer au goûter de Noël. Gratuit.

La carpe et le lapin

Théâtre. Tél un conteur, Alain Michard accueille le public, met à l'aise puis embarque chacun doucement dans l'univers de 2 artistes indomptables choisis parmi ceux qui peuplent sa propre histoire de l'art, entre lesquels

de nombreux liens se dessinent naturellement. Jeudi 10 décembre, 19 h, médiathèque les Forges. Gratuit. Réservation : 02 99 68 17 78, media-theque.tinteniace@gmail.com

Familles rurales, association du pays d'Hédé-Tinténiac

Permanence mercredi 9 décembre, 15 h à 17 h, mairie, 12, rue Nationale. Informations sur vos droits en matière de contrat d'assurance ou de téléphonie ; vous avez un litige avec une entreprise ou votre propriétaire ; vous vous interrogez sur la qualité et la sécurité des produits. Contact : 02 99 45 27 11, 06 99 48 60 52, f.r.pays.de.hede-tinteniace@orange.fr, www.famillesrurales-hedetinteniaceu

Lanhélin

3 503 €, un bon résultat pour le Téléthon



Vendredi, les associations sont venues remettre leur chèque pour le Téléthon.

Après leur journée Téléthon du 21 novembre, Eric Masson, le président du comité des fêtes avait réussi à récolter 2 500 €. Vendredi, ce sont les associations qui sont venues grossir l'enveloppe. Les sommes suivantes ont été versées : comité des fêtes de Lourmais : 400 € ; Aînés : 153 € ; Amicale laïque, le cyclo et le comité des fêtes : 100 € chacune ; la fanfare, les

boulistes et la chasse : 50 € chacune, soit un total de 3 503 €, comme la précédente édition.

Eric Masson a tenu à remercier les bénévoles, les entreprises et les associations pour le bon déroulement de la journée et a remercié aussi, Collette Ménard qui est à l'initiative de cette journée, depuis quatre ans.

Saint-Domineuc

Horaires d'ouverture de la mairie, changement

Vendredi 1^{er} janvier 2016, mairie, 17, rue Nationale. Les mercredis et vendredis après-midi, ouverture de 15 h 30 à 17 h 30 (au lieu de 13 h 30 à 17 h 30), à partir du 1^{er} janvier.

Ludothèque

Mercredi 9 décembre, 10 h 30, Espace Culturel Le Grand Clos. Le Sivu Anim'6 et Au Bois des Ludes proposent une animation ludique à destination des tout-petits et de leurs parents, grands-parents ou assistantes maternelles ; les Mercréludis des pelles. Jouets et jeux autour d'un thème, Family'Pass : 10 € les 5 séances, par famille. Contact : 02 99 54 98 99, auboisdesludes@wanadoo.fr, www.auboisdesludes.com

Coupeure d'eau

Mardi 8 décembre, 8 h 30 à 17 h. La Saur procédera à une coupeure du réseau d'eau potable aux lieux suivants : Gaudiniais, Ville-Guillaume, Bouhourdais, Crochais, Dollon, Mordentais, Butte, Bois-Breuil, Menetlais, Tivoli, Croix-Breton, Planche, Bignon, Grassais, Mongusson, Trebeslin, Roberie, Boutreuil et Suzenais.

Lourmais

Rendez-vous bihebdomadaire pour les boulistes



Les amateurs de la boule bretonne étaient nombreux à l'assemblée générale.

Une quarantaine d'amateurs de la boule bretonne se retrouvent sur les terrains de jeux tous les mercredis et les samedis, de 14 à 18 h. Un chiffre impressionnant pour cette commune de 330 habitants.

Ce club dynamique attire des passionnés de boules de toutes les communes environnantes. Quand il pleut, ils jouent au palet.

Hommes et femmes disputent des compétitions. Des rencontres sont organisées de temps à autre contre un club de Paramé et celui de Dol-de-Bretagne. Certains joueurs parviennent très âgés (plus de 90 ans) ne rataient à aucun prix ce rendez-vous

Saint-Pierre-de-Plesguez

Club Joie d'automne

Sortie Pace, Lundi 7 décembre, départ à 13 h, parking école publique. Renseignements, 06 84 18 93 46. Dictée jeudi 10, salle du foot.

Coupeure d'eau

Jeudi 10 décembre, 8 h 30 à 17 h. En raison de travaux, la Saur procédera à une coupeure du réseau d'eau potable aux lieux suivants : Clos-Roland, Guernonais, Planche, Morvonnais, Haies, Bout-Ergot, Beausoleil, Ville-Guerin, Vaujal, Epine, Rocher-Marie, Communais et Fertier.

Conseil municipal

Jeudi 10 décembre, 20 h, salle du conseil. École privée Sainte-Anne, demande de transformation du contrat simple en contrat d'association par l'OGEC. Tarifs 2016. Régime indemnitaire, ajustement. Primes de fin d'année. Gratifications. Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur des communes. Subventions 2015. Décisions modificatives. Dénomination des allées du cimetière. Comptendu des commissions communales. Questions diverses.

Hédé-Bazouges

Quatre décorations pour les cérémonies du 5 décembre



Jean-Christophe Benis, Claude Lesage, André Toxé, Émile Robin, Marcel Merleau, le général Jean-Pierre Boucher et Jean-Claude Courtin.

Samedi, après le dépôt de gerbes et les allocutions au monument aux morts de Hédé, la délégation des anciens combattants de l'UNC s'est rendue à Bazouges-sous-Hédé. Après les discours par le président de l'UNC, Jean-Claude Courtin et du maire Jean-Christophe Benis, Marie-Reine Hervé a déposé une gerbe au pied du monument aux morts de Bazouges-sous-Hédé en souvenir de son frère Claude, décédé en Algérie en 1961.

Présent à la cérémonie le doyen des anciens combattants : Albert Lahaye, 93 ans, ancien résistant du groupe de Le Bêchoe de La Mézière et engagé volontaire durant la guerre de 1939-1945, dès le mois de septembre 1944.

Le général de Corps d'armée Jean-Pierre Boucher, secrétaire de l'UNC, a été décoré de la médaille de reconnaissance de la Nation (TRN) Émile Robin et Marcel Merleau, Émile Robin a été appelé sous les drapeaux en Allemagne pendant 15 mois avant de rejoindre la Tunisie, en 1954, où il a séjourné trois mois. Rappelé en

1956, il a effectué un séjour de six mois dans l'Algérie. Marcel Merleau, après son service national dans la transmission à Laval et Épinal, a séjourné cinq mois à Colombéchar de juillet à fin 1962.

Dans la salle de l'ancienne mairie de Bazouges-sous-Hédé, le président de l'UNC, Jean-Claude Courtin a décoré Claude Lesage, trésorier adjoint de l'UNC, et Marcel Merleau, assesseur, de la médaille de bronze du Mérite de l'UNC.



Albert Lahaye.

Dingé

Permanence gratuite de Me De Moy, avocat

Mardi 29 décembre, 10 h à 12 h, mairie. Maître Jean-Marc De Moy, avocat au barreau de Rennes, propose gratuitement des consultations juridiques en droit de la famille, du patrimoine, des contrats, etc. Des entretiens d'une demi-heure sont proposés lors d'une permanence. Gratuit. Réservation : 02 99 45 01 62.

Meillac

Révision du SCOt des communalités du pays de Saint-Malo

Réunion publique jeudi 10 décembre, 18 h, Médiathèque. Organisateur : Communauté de Communes de la Bretagne Romantique. Cette réunion permettra aux participants de prendre connaissance des pistes d'orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du futur Schéma de Cohérence Territoriale (SCOt). Gratuit. Contact : 02 99 21 17 27, http://www.pays-stmalo.fr/

Pleugueneuc

Coupeure d'eau

Mercredi 9 décembre, 8 h 30 à 17 h. En raison de travaux, la Saur procédera à une coupeure du réseau d'eau potable aux lieux suivants : Motte-Linon,

Glerois, Pont-Dolay, Gue-a-Gan, Ville-Morhain, Ville-Hue, Champ-Lizou, Aumone, Couedan, Perquer, Lande-Besnard, Clos-Pravost et Terrais.

La Chapelle-aux-Filtzméens

Quel développement pour le pays de Saint-Malo ?

Jeudi 10 décembre, les élus de la communauté de communes de la Bretagne romantique invitent les habitants du territoire à la réunion publique qui se tiendra à la médiathèque de Meillac.

Son thème ? Réfléchir aux projets de développement du pays de Saint-Malo composé de cinq communalités, dont la Bretagne romantique.

En juillet 2013, les élus délégués au pays de Saint-Malo ont décidé d'engager la révision du Schéma de cohérence territoriale (SCOt) approuvé en 2007. Il s'agit d'un document particulièrement important, dans la mesure où il fixe les grandes orientations d'aménagement et principes

d'organisation de l'espace, en termes d'habitat, d'économie, d'environnement, de commerce, de transport, d'équipements, etc.

En février 2015, une première série de réunions publiques menées dans chaque communauté avait permis de présenter à la population le diagnostic territorial et les enjeux de la révision du SCOt.

Depuis cette date, les élus ont continué de travailler. Ils vont présenter les pistes d'orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), dont l'objectif est d'exprimer la politique d'aménagement et de développement du territoire à l'horizon 2030.

2 - Procès-Verbal de synthèse et questions du commissaire enquêteur

Danielle FAYSSE
Commissaire Enquêteur
23, rue Courteline
35 700 Rennes
Tel : 06 72 10 49 16
E-mail : Danielle.faysse@numericable.fr

à M. le directeur de la SAS IEL Exploitation 9
41 ter Boulevard Carnot
22 000 SAINT BRIEUC

Objet : Procès-verbal de synthèse

Rennes, le 31 décembre 2015

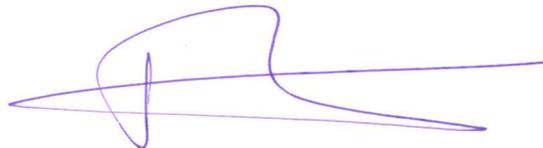
Monsieur le Directeur,

L'enquête publique portant sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien situé sur le territoire de la commune de QUEBRIAC s'est déroulée du 20 novembre au 22 décembre 2015.

Elle a donné lieu à 221 observations.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'environnement, vous trouverez ci-joint le procès-verbal de synthèse qui fait état des observations écrites recueillies lors de cette enquête. Il est accompagné de questions apparues à la lecture du dossier d'enquête, des visites de terrain et des observations du public. Je vous rappelle que vous disposez d'un délai de 15 jours pour produire vos observations éventuelles.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Danielle FAYSSE
Commissaire enquêteur

Danielle FAYSSE
Commissaire enquêteur

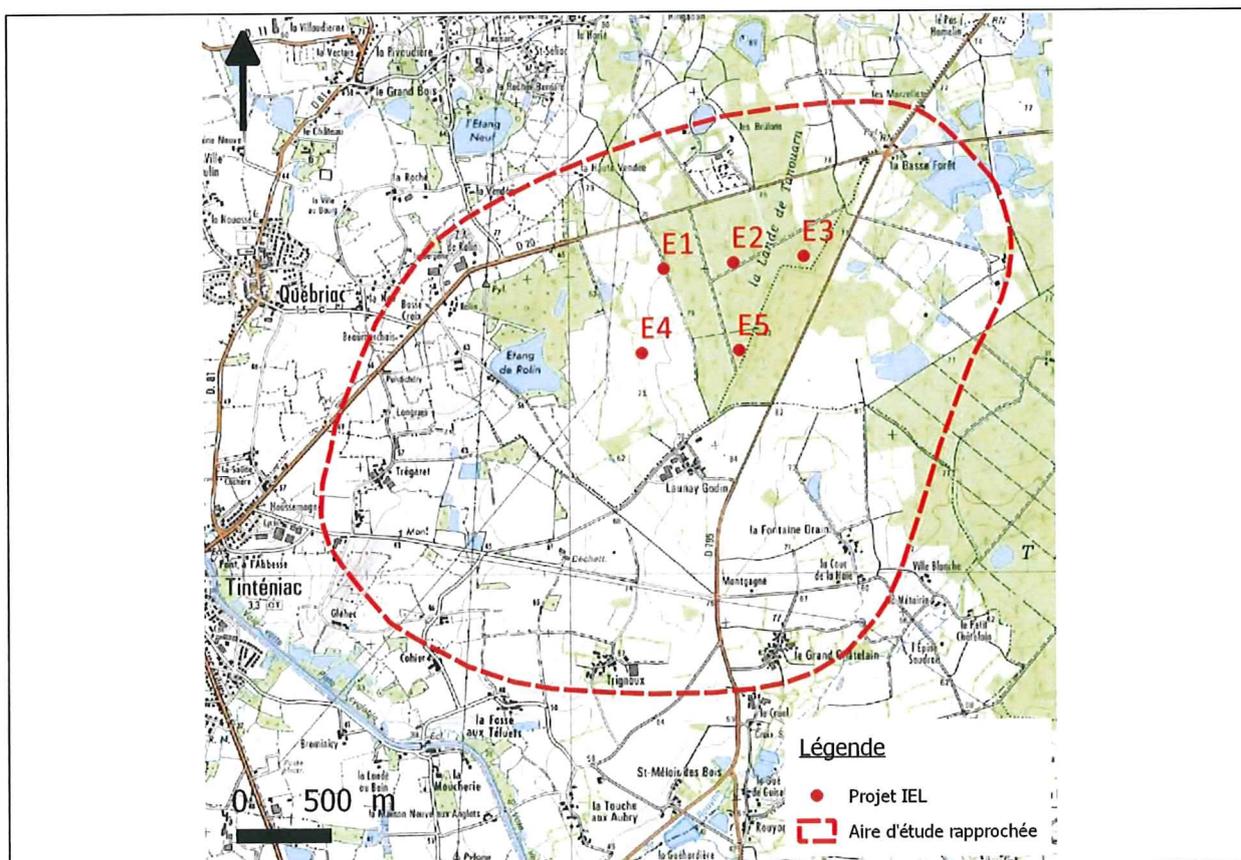
Préfecture d'Ille et Vilaine
Arrêté préfectoral du 27 octobre 2015,
modifié le 2 novembre 2015

**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE
CONCERNANT L'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN
situé sur le territoire de la commune de QUEBRIAC,
présentée par la SAS IEL Exploitation 9**

Enquête n°E1500263/35

20 novembre 2015 – 22 décembre 2015

PROCES VERBAL DE SYNTHESE



Fait à Rennes, le 31 décembre 2015

SOMMAIRE

1 - RAPPEL DU PROJET SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE.....	3
2 - LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE	3
3 - BILAN DE L'ENQUETE PUBLIQUE.....	4
4 - SYNTHESE DES OBSERVATIONS	5
4.1 - Remarques portant sur le dossier d'enquête publique et le contenu de l'étude d'impact ...	5
4.2 - Justification du projet	6
4.3 - Parc VSB	8
4.4 – Effets du projet et mesures d'atténuation	8
4.4.1 - Effets sur l'économie locale.....	8
4.4.2 - Effets sur le milieu naturel.....	10
4.4.3 - Effets sur le paysage et le patrimoine	12
4.4.4 - Impact sur le voisinage	13
4.5 - Dangers.....	16
4.6 - Démantèlement, remise en état du site	16
4.7 - Aspect sociétal, concertation préalable, action communale	17
4.8 - Déroulement de l'enquête publique.....	18
4.9 – Autres.....	18
4.9.1 - Raccordement	18
4.9.2 - Solutions alternatives	19
5 - QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR.....	20
6 - TABLEAU D'ENREGISTREMENT DES OBSERVATIONS	20

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

A la demande de M. le Préfet d'Ille et Vilaine, il a été procédé à une enquête publique portant sur le projet présenté par M. le Directeur de la SAS IEL Exploitation 9, dont le siège social est situé 41 ter, Boulevard Carnot à SAINT BRIEUC, en vue d'obtenir l'autorisation unique d'exploiter un parc éolien situé sur le territoire de la commune de QUEBRIAC.

1 - RAPPEL DU PROJET SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE

Le projet de parc éolien comprend 5 éoliennes, modèle Vestas V100 d'une puissance unitaire de 2 Mégawatts et de 150 mètres de hauteur totale implantées selon deux alignements.

Trois éoliennes sont situées sur des parcelles forestières coupées ou destinées à être coupées, deux éoliennes sont situées sur des parcelles agricoles.

2701 mètres linéaires seront aménagés afin d'accéder aux éoliennes, qui seront implantées sur des plates formes d'une superficie variant de 1100 à 3000 m².

Le projet nécessite la réalisation d'un poste de livraison de 18 m² et le défrichement de 1,3 ha de forêt.

Le parc produira chaque année 20 millions de kWh, soit l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 5 700 personnes, chauffage compris.

Toutes les éoliennes sont situées à plus de 600 mètres d'une habitation, la plus proche étant à 615 m.

Un autre parc éolien est actuellement à l'étude, sur les communes de Dingé et Tinténiac. Il est composé de 4 éoliennes. Compte tenu de cette proximité, les deux projets paraîtront appartenir au même parc éolien. C'est pourquoi le dossier d'enquête comporte une étude des impacts cumulés.

2 - LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête s'est déroulée du vendredi 20 novembre au mardi 22 décembre inclus, soit une durée de 33 jours. Les pièces du dossier ont été tenues à la disposition du public dans la salle du conseil municipal de la mairie de Québriac aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le commissaire enquêteur a tenu six séances de permanence les :

- Vendredi 20 novembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
- Vendredi 27 novembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mercredi 2 décembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
- Samedi 12 décembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mardi 15 décembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mardi 22 décembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

Lors de ces permanences, le commissaire enquêteur a reçu 78 personnes, dont 18 lors de la dernière séance.

Les 2 premières permanences ont été peu fréquentées (10 personnes en tout).

Quelques personnes sont venues à plusieurs reprises étudier le dossier d'enquête et inscrire leurs observations dans le registre d'enquête.

La secrétaire de l'association « Stop à l'éolien en Bretagne romantique » a demandé communication du dossier d'enquête à la préfecture d'Ille et Vilaine le 3 décembre 2015. Un CD ROM lui a été adressé le jour même.

Les deux dernières permanences ont été plus animées : partisans et opposants au projet se sont retrouvés dans la salle d'enquête mais l'ambiance est restée correcte et chacun a pu s'exprimer soit en inscrivant son observation dans un des cinq registres d'enquête, soit en déposant un courrier.

Le public pouvait également adresser ses observations au commissaire enquêteur en mairie de Québriac par courrier ou par messagerie électronique.

3 - BILAN DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête portant sur le projet d'implantation d'un parc de 5 éoliennes sur le territoire de la commune de Québriac a donné lieu à **221** observations écrites.

Ces observations écrites se répartissent de la façon suivante :

- 77 inscriptions dans les 5 registres d'enquête référencées :
 - A - R1 à A - R29 pour le registre A
 - B - R1 à B - R13 pour le registre B
 - C - R1 à C - R18 pour le registre C (+ R6 bis)
 - D - R1 à D - R3 pour le registre D
 - E - R1 à E - R13 pour le registre E
- 37 courriers référencés C 1 à C 37
- 109 messages électroniques

Précisions :

- Le courrier C31 correspond à une copie de la pétition défavorable au projet rassemblant 419 signatures, remise au préfet d'Ille et Vilaine ;
- Certaines personnes se sont exprimées à plusieurs, voire à de multiples reprises : par courriers, par inscriptions dans les registres d'enquête et en signant la pétition ;
- Le courrier C17 correspond à un document annexé à l'observation n°12 du registre C.

Prises de position sur le projet

Compte tenu des 2 personnes qui n'ont pas exprimé d'avis, de celles qui sont intervenues à plusieurs reprises et des observations comportant plusieurs signatures, **224** intervenants ont pris expressément position sur le projet lors de cette enquête publique soit par inscription dans un registre d'enquête, soit par courrier, soit par message électronique.

- **65** ont exprimé un avis défavorable sur le projet, dont un certain nombre ont par ailleurs signé la pétition (**419 signatures**);
- **157** se sont prononcées favorablement sur le projet ;
- **2** ont émis un avis favorable avec des réserves.

4 - SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

Les observations du public peuvent être synthétisées par thèmes. Ces données sont extraites du tableau d'enregistrement et de suivi des observations qui constitue la partie 6 de ce procès-verbal de synthèse. Ce tableau Excel, sur lequel figure le relevé des observations enregistrées soit par messages électroniques, soit par courriers, soit sur les registres d'observations, présente un résumé des observations ou commentaires formulés par chacun des déposants.

NB : les références d'observations mentionnées en regard des arguments développés par le public le sont à titre indicatif et ne sont donc pas exhaustives.

4.1 - Remarques portant sur le dossier d'enquête publique et le contenu de l'étude d'impact

Arguments favorables :

- Les études d'impact ont été réalisées avec sérieux, tout a été fait pour minimiser les impacts des éoliennes. (M8, C – R18, C27)
- Avis favorable de l'Autorité environnementale. (C27)
- IEL a bien pris en compte la proximité et les effets cumulés des deux parcs éoliens en projet. (C27)

Arguments défavorables :

- Peu d'objectivité dans la présentation du dossier IEL. De plus, ces écrits ont la caractéristique d'être très denses (pseudo-étude, tableaux, développement...) tout en étant dépourvus de réelles informations. Son objectif n'était sans doute pas celui-là. Le volume du dossier, le mélange des sujets, la répétition des textes, des tableaux, des cartes est impressionnante, dossier qui minimise les effets potentiels. (M106, C19)
- Le Schéma Régional Eolien (SRE) auquel il est fait référence dans le dossier d'enquête publique, a classé le secteur de QUEBRIAC comme zone favorable au développement éolien. Ce schéma a été annulé par un jugement du Tribunal administratif de Rennes en date du 23 octobre 2015 parce qu'il minimisait beaucoup trop les zones à préserver et les zones incompatibles avec les éoliennes. Ainsi, la référence au SRE ne peut être prise en compte alors qu'il est patent que le secteur n'est pas une zone favorable à l'accueil d'un tel projet qui dénaturera sans conteste le paysage. (M64, B – R9, C5, C24, C30)
Le schéma régional éolien n'existe plus, l'étude y fait référence constamment. (M 106, B – R11)
- Le projet IEL situé sur la commune de Québriac est mitoyen du projet VSB (Tinténiac et Dingé) et les 9 éoliennes forment un parc unique. Pourtant l'impact des deux projets a été évalué séparément sur la plupart des points à étudier, ce qui est une lacune importante. (C24)
- Il apparaît évident qu'une étude d'impact globale aurait dû être menée concernant les effets cumulés des 4 parcs éoliens (parc de TREMEHEUC et projets de QUEBRIAC, DINGE et TINTENIAC et PLEUGUENEUC-MEILLAC. (M64, C10, C19)

- La carte des massifs forestiers de la page 18/228 ne fait figurer ni le bois de Rolin, ni le massif forestier au sein duquel 3 éoliennes sur 5 vont être implantés. (C30)
- L'étude d'impact et son résumé non technique comportent les erreurs et les imprécisions suivantes (C9) :
 - La hauteur totale des éoliennes varie de 100 à 150 m (les photomontages ne sont donc pas crédibles)
 - Incohérences entre les différentes études d'impact sur les effets du projet sur l'avifaune et les chiroptères ;
 - La durée de vie des éoliennes varie selon les chapitres ;
 - Le socle en béton qui restera en place en totalité ou partiellement ;
 - La puissance minimale du parc.
- Les photomontages ne sont pas réalistes (voir infra chapitre sur les effets du projet sur le paysage et le patrimoine). (C30)
- La taille des plates-formes varie selon les paragraphes du dossier : avis de l'Ae, demande de PC, étude d'impact). (C30)
- Le mât de mesures est éloigné des éoliennes, ce qui fausse tous les résultats. (C5)
- Non prise en compte des parcs de Marcellé-Raoul, Bazouges-la-Pérouse, Sens-de-Bretagne, Feins, autour de l'étang de Boulet. (B- R6)
- Dans l'étude d'impact, l'évolution de la hauteur perçue n'est pas mentionnée de façon objective. (E - R2)
- La gêne occasionnée lors de la construction des éoliennes, (itinéraires empruntés..), n'est pas décrite. (E – R4)
- Est-il normal que la lecture financière et comptable de la société IEL soit impossible auprès du greffe du tribunal dont elle dépend, et cela depuis plus de 5 ans alors que la Loi l'exige ? (M106)
- Dans son avis, l'Ae minimise les effets négatifs du projet. (C30)
- L'avis défavorable du service départemental de l'architecture et du patrimoine mentionné dans l'avis de l'Ae ne fait pas partie du dossier d'enquête publique, ni du CDROM qui contient ces documents. Or cet avis est très important pour la bonne information du public. (E - R 13, C30)

4.2 - Justification du projet

Arguments favorables :

La France est très en retard dans ses objectifs de développement de l'éolien. (C27)

La France est le 4^{ème} pays producteur d'ENR éolien en Europe. (M61)

COP 21, Loi sur la transition énergétique, énergie durable, propre, locale et décarbonée, emplois, retombées financières pour la commune, projet porté par de nombreux acteurs locaux. (M60)

Projet qui minimisera à long terme les tensions géopolitiques. (M11)

L'énergie éolienne est une énergie propre qui remplace de plus en plus les énergies fossiles comme le fuel, le charbon, le gaz. Les bilans de RTE sur la production d'électricité en France le montrent chaque année. (M30)

Les éoliennes produisent une énergie décarbonée, elles sont une alternative à l'énergie nucléaire vieillissante, fragile et dangereuse. (E - R1)

Produire de l'énergie sans impacter les générations futures. (M4)

Urgence climatique, la Bretagne est totalement dépendante dans le domaine de l'énergie. (C15)

Projet qui s'inscrit dans le cadre du pacte électrique breton et ne peut être réalisé qu'en de rares lieux. Énergie décentralisée non polluante qui permet de diminuer les investissements sur les réseaux. (C3)

Les besoins en énergie de la Bretagne augmentent, énergie adaptée à la région. (M 96)

Autonomie en électricité hors chauffage pour la CC de la Bretagne Romantique. (M6)

L'éolien permet une production d'énergie locale dans une région où il y a beaucoup de vent en hiver, période où l'on consomme le plus d'énergie. (E – R8)

Les éoliennes produisent une électricité bon marché, moins chère que celle qui sera produite par la future centrale nucléaire de Flamanville et sans engager la responsabilité des habitants de la terre sur des milliers d'années à cause des déchets. (M30). Énergie peu chère: 8 centimes/ kWh. (M4)

Le coût carbone lié à leur fabrication et à leur installation est négligeable au vu du coût carbone d'une autre centrale de production d'électricité (M56)

Les progrès techniques ont réduit les nuisances des éoliennes, certes augmenté leur hauteur mais aussi amélioré leur productivité, elles fonctionnent entre 85 et 90% du temps. (C27)

Le stockage de l'énergie produite (sous forme de gaz) devrait être une solution d'avenir. (C27)

Avis favorable avec réserves

Le projet répond aux besoins croissants en électricité mais soulève quelques questions. (C23)

Arguments défavorables :

L'électricité éolienne ne représente que 3,5 % de la production électrique totale de la France (C14).

L'indépendance énergétique bretonne n'est absolument pas réglée avec l'éolien, et de plus, peut-on parler de l'utilité de cette indépendance (lubie politique) ? (M106 ; C – R9 ; C - R12, C - R16)

Ce n'est pas l'installation d'éoliennes qui permettra de combler le retard de la Bretagne en terme de production énergétique ni de remplacer l'énergie thermique car une éolienne ne produit que 1/3 du temps et très peu d'énergie. (A – R23, B – R9)

Énergie intermittente qui nécessite le transport d'énergie électrique, équilibre du réseau régulé par les centrales nucléaires, ou les centrales à fioul ou charbon ou à gaz qui émettent des gaz à effet de serre (Landivisiau). (B – R2, B - R9 ; C – R9 C - R12, C10, C24, C25, C30, C31 pétition 419 signatures)

Énergie intermittente et imprévisible, à compléter par des énergies fossiles (Centrale de Landivisiau), qui ne remplacera pas le transformateur prévu à la Chapelle aux Filtzméens (C6 ; B – R3) et qui nécessitera le renforcement des lignes à haute tension. (B – R3)

En France 80% de l'électricité est produite à partir du combustible nucléaire, donc le développement de l'éolien conduira à augmenter les rejets en CO2. Les objectifs de réduction des gaz sont déjà atteints, contrairement à l'Allemagne. (C9, C17 annexe à l'observation C – R12, B – R3, C19, C25, C31 pétition 419 signatures).

Une éolienne ne fonctionne que 7000 heures par an et souvent à puissance réduite, l'énergie produite est la même que si elle fonctionnait 23% du temps à plein régime, (C24, C30).

Du fait de l'intermittence de la production et des fluctuations du vent, les économies de CO2 annoncées sont erronées et le projet ne permettra d'économiser que 18,5% de CO2. (7400 tonnes au lieu de 1700 tonnes annoncées).

Le parc de Québriac de 10 MW alimentera tout au plus la consommation de 2600 habitants un jour sur cinq (C25).

L'énergie éolienne n'est pas un investissement durable, elle n'est viable que grâce aux subventions. (C37)

La cour Européenne de justice a qualifié l'aide financière accordée par l'Etat d'intervention de l'Etat. (A – R29)

4.3 - Parc VSB Energies Nouvelles

Arguments défavorables :

Pourquoi deux enquêtes publiques séparées alors qu'il s'agit du même parc éolien ? (A – R21, C30)

Parc unique de 9 éoliennes sur 2 km²(C – R9, C9, C10, C19, C31 pétition 419 signatures)

Absence d'accès aux effets cumulés.(A – R21)

Inquiétude quant aux effets cumulés des 9 aérogénérateurs pour les riverains. (E - R3, C2, C5)

Une étude d'impact globale aurait dû être menée concernant les projets de QUEBRIAC, DINGE et TINTENIAC. Certes, la société IEL Exploitation 9 a pris en compte le cumul de ces deux opérations, mais, cette étude aurait dû prendre en compte les différents scénarios possibles afin d'éviter le risque d'un effet résiduel notable et non maîtrisable dans le cas où l'un des deux projets ne serait pas réalisé. En effet, le projet ne peut s'analyser qu'en relation étroite avec les données du projet voisin. Quoi qu'il en soit, l'étude d'impact effectuée par la société IEL EXPLOITATION 9 est lacunaire sur ce point. A titre d'exemple, l'expertise écologique concernant le projet VSB ENERGIES NOUVELLES a été réalisée indépendamment par le bureau d'études CERESA. Les données techniques et scientifiques n'ont donc pas été mises en commun. Or, en l'occurrence l'analyse des effets cumulés n'a été faite que du point de vue du projet de la société IEL EXPLOITATION 9. Pour cette raison, le projet ne peut être validé en l'état (M64).

Le projet de la société VSB ENERGIES NOUVELLES a fait l'objet d'un avis défavorable du commissaire enquêteur pour ce motif. (M64)

4.4 – Effets du projet et mesures d'atténuation

4.4.1 - Effets sur l'économie locale

Arguments favorables :

Image positive pour la commune. (C27)

Création d'emplois et maintien des activités autour des énergies renouvelables. (M4, M9)

Volonté de valoriser notre potentiel éolien afin d'en recevoir une partie des dividendes pour abonder les finances de la collectivité et financer ses investissements publics. Certes, le développeur est une entreprise privée, mais les terrains d'implantation sont communaux et la commune n'aurait pu, seule, se lancer dans un tel projet qui ne relève ni de ses compétences ni de ses moyens financiers. (M14)

COLAS Centre Ouest est une entreprise de travaux publics dont le siège social est à Nantes, et qui emploie 4200 personnes dans le Grand Ouest, dont 200 dans le département d'Ille-et-Vilaine. Les travaux de terrassement et d'aménagement de plateformes et de voies d'accès liés à la construction de 5 machines, génèrent près de 3 mois d'activité. (M 16)

IEL fait travailler des entreprises locales (M28, M16), indemnisation des agriculteurs pour perte d'exploitation, retombées fiscales. (M 21)

Un parc éolien est un moyen de faire entrer de l'argent pour les petites communes comme Québriac : impôts, loyers, mesures compensatoires, mesures de financement participatif, pour le bien de tous les habitants. (M30)

Emplois, retombées financières pour la commune, projet porté par de nombreux acteurs locaux. (M60)

La dépréciation des biens immobiliers n'a jamais été prouvée. (E - R1)

L'activité touristique n'est possible que s'il y a absence de toute nuisance, y compris visuelle. (C – R3)

Projet situé en partie sur des terres communales, attendent des précisions sur le financement par les citoyens. Le rôle de contrôle de l'Etat de la région et du département est à renforcer. (C15)

Arguments défavorables :

Favorable aux énergies renouvelables mais projet privé qui ne rapporte que de ridicules subsides à la commune. La commune devrait faire directement les investissements. (A - R18).

Quels seront les véritables bénéficiaires pour les habitants ? (A – R23)

Les éoliennes sont toutes importées et ne créent pas d'emplois locaux. (C-R12, annexe voir carte en courrier C17, C5, C9, C19, C30)

Projet choisi uniquement parce qu'il rapporte de l'argent à la commune et à la Com Com. (C – R9, C5)

L'attrait financier peut fausser les prises de décisions, les décideurs doivent se poser les bonnes questions. (C13)

Indemnisation indépendante des bénéficiaires d'exploitation. (C25)

Formidable mise en scène que le contribuable paie (voir le détail de la CSPE) et dont les profits ne restent même pas dans notre pays. (M106, C - R12, C6, C25, C31 pétition 419 signatures)

Intérêt financier du lobby des constructeurs. (C – R9, C – R17, C5, C25)

Impact négatif sur le tourisme, les activités de randonnée. (B – R1, B – R11, C – R9, C5, C9, C20, C22, C 28, C31 pétition 419 signatures)

Y a-t-il eu une étude concernant les retombées touristiques des éoliennes en Bretagne romantique ? (C20)

Compromet la relance de l'activité sur le site de l'ancien Zoo Loisirs. (C6)

Impact sur le patrimoine immobilier, maisons invendables, annulations de ventes de lots dans un lotissement, perte de 40% de la valeur des biens, (B – R4 estimatif agence immobilière en annexe à l'observation. (B – R9, C – R9, C R – 12, C2, C5, C9, C19, C29, C31 pétition 419 signatures)

Locataire à Québriac n'achètera pas de maison sur la commune si le projet est maintenu. (M87)
Demande de dédommagement pour perte de valeur ou la vente de sa maison à la commune ou à l'industriel. (C22)

4.4.2 - Effets sur le milieu naturel

4.4.2.1 - En général

Arguments favorables :

Le projet permet la sauvegarde de l'écosystème. (M6)

Conséquences paysagères et environnementales faibles eu égard à l'alimentation électrique de 4400 foyers. (M 48)

Les impacts sur l'environnement sont limités, ni l'eau, ni les sols, ni l'air n'en seront affectés. (M56)

Occasion à saisir pour la mise en valeur et la restauration de la biodiversité des Landes de Tanouarn. (C15)

Arguments défavorables :

Le projet s'inscrit au sein d'un milieu boisé entouré de plans d'eau identifiés comme ZNIEFF de type 1 et qui constituent des zones riches en écosystèmes. La Forêt de Tanouarn, élément majeur du paysage écologique, se situe à l'Est du site auquel il est relié. Cette forêt représente un habitat pour les grands mammifères (bien qu'elle ne soit pas reconnue dans les inventaires ZNIEFF) ainsi que le vallon du ruisseau de Tanouarn au Nord du site composé de zones humides et de petits boisements qui forme une continuité écologique entre la forêt de Québriac, la forêt de Tanouarn et le Canal d'Ille et Rance. Au Nord et à l'Est du projet se trouvent également les entités paysagères du bassin de Combourg, des collines de Saint Aubigné et des vallons de Thual, toutes répertoriées dans l'atlas des paysages d'Ille-et-Vilaine. (M64)

L'environnement dans lequel le parc doit s'implanter, qui constitue l'arrière-pays de la Baie du Mont-Saint-Michel et de Saint-Malo, avec un paysage de bois, de bocages et de cultures variées est donc particulièrement préservé. Pour preuve, une partie du projet se situe notamment sur une zone qui était identifiée encore très récemment en secteur Npf – espace naturel qu'il convient de protéger – et en espace boisé classé. (M64)

Les éoliennes n'ont pas leur place en zone agricole et encore moins en zone Natura 2000 ou près d'une ZNIEFF. (E – R4)

En plus de nuire à la population, le bruit des éoliennes perturbe gravement la biodiversité. (M103, C25)

4.4.2.2 - Sur les boisements

Arguments favorables :

La forêt communale n'a pas été rasée pour les éoliennes, 3 zones attaquées par les dendroctones ont dû être abattues. (B – R6)

La commune a profité du sinistre sanitaire de la forêt détruite par un parasite pour y déployer 3 éoliennes sur 5. (C27)

Les plantations de sapins ne seront pas impactées par le projet, le site des landes de Tanouarn a toujours été exploité pour la production d'énergie. (C - R6)

Arguments défavorables :

Impact écologique du défrichement de 3 zones d'au minimum 2000 m² dans une zone classée de 84 ha. (B – R2)

Atteinte à un espace boisé protégé classé en EBC, défrichement, modification du paysage, morcellement de l'espace protégé. (B - R1, C19, C30, C36)

Déclassement de l'EBC par le conseil municipal abusif (mise en compatibilité du PLU). Difficulté d'apprécier l'espace réellement défriché pour la mise en place de 3 éoliennes (contradictions entre les différents documents) (B – R2, C9).

L'implantation d'un parc éolien dans une forêt est désastreuse (B – R10) ; 3 éoliennes sur 5 y seront implantées. (C30)

L'implantation de 3 éoliennes en zone boisée conduit au défrichement de 1,3 ha, ce qui aura un impact négatif sur la production forestière, source d'énergie et sur le plan esthétique. (C24)

4.4.2.3 - Sur les zones humides

Arguments défavorables :

Intérêt écologique de l'Etang de Rolin et des landes humides et tourbeuses qui l'entourent, reconnu par la DRE dès 1987, classé en ZNIEFF de type 1. Proximité des éoliennes 1 et 4 (B – R1). La nappe phréatique est très peu profonde à cet endroit. (B – R11)

Pas d'avis exprimé

Selon l'étude réalisée par EGEO à la demande du maître d'ouvrage, le projet impacte des zones humides non effectives. Le SAGE interdit la destruction des zones humides, effectives ou non, dès le premier m². (M93 CLE du SAGE Rance Frémur, baie de Beauvais)

4.4.2.4 - Sur la flore

Arguments favorables :

Le projet respecte la flore et est situé hors des zones Natura 2000. (M21)

4.4.2.5 - Sur la faune

Arguments favorables :

Le projet respecte la faune (bridage des machines). (M21)

Le risque pour les oiseaux et les chauves-souris, réel, est malgré tout très limité par rapport aux risques encourus par la faune avec le pétrole ou en cas de catastrophe nucléaire, et demeure inférieur au risque encouru par les mêmes oiseaux à proximité d'un aéroport. (M56)

Arguments défavorables :

Zone d'échange entre la forêt de Tanouarn et l'étang pour l'avifaune et les chiroptères. (B – R1)

L'implantation dans un bois, à proximité d'étangs va augmenter les risques de collision (B - R 10)

Il y a de très fréquentes battues au chevreuil, au sanglier et au renard dans le secteur, contrairement à ce qui est annoncé dans le dossier, ce qui risque d'effaroucher les oiseaux et d'aggraver les risques de collision (C30).

Les études scientifiques menées en Allemagne, au Danemark et en Espagne montrent qu'une éolienne détruit de 100 à 300 oiseaux par an et entre 200 et 600 chauves-souris et non de 0 à 10 oiseaux comme indiqué dans le dossier (C30)

On n'a pas tenu compte des étangs classés Natura 2000 qui reçoivent le passage d'oiseaux migrateurs et de chauves-souris. Dans le clocher de l'église de Dingé on trouve une colonie de Chauves-souris rares. (C22)

4.4.3 - Effets sur le paysage et le patrimoine

Arguments favorables :

Belle intégration des éoliennes dans le paysage. (M19), depuis le château de Hédé (M7), le canal d'Ille et Rance. (M33)

Les éoliennes doivent devenir normales dans notre paysage comme d'autres éléments. (M34)

Les conséquences paysagères sont faibles eu égard à l'alimentation électrique de 4400 foyers. (M 48)

Les éoliennes installées en Beauce ne dénaturent pas le paysage.(M67)

Les éoliennes font partie du paysage européen. (M101)

Les éoliennes sont belles et majestueuses, elles animent le paysage. (E - R1)

Arguments défavorables :

Contestation de l'aspect esthétique des éoliennes comparé aux lignes HT, aux ouvrages d'art (viaduc de Millau) (C29).

L'implantation des éoliennes en zone boisée n'induit pas un effet de masquage des éoliennes, du fait de la hauteur des arbres (25 m maximum) et des éoliennes (150 m hors tout), cela est très visible sur le photomontage de la page 5-12 du RNT. (C24)

Nous serons encerclés de projets aussi nocifs les uns que les autres. (C36)

Les photos montages sont particulièrement choquants avec des échelles utilisées totalement fausses vu le gigantisme des éoliennes prévues (150 mètres de haut) soit plus de 100 mètres au-dessus de tous les massifs forestiers autour du projet !! (M106, B – R10, C – R12, C24).

Photomontages non réalistes, on ne montre que ce que l'on a envie de montrer (B – R4, C6, C28, C30).

La plupart des photos sont prises avec des feuillages abondants, des angles de vue (bas de pente) destinés à limiter l'impact visuel exemples : pages 40/228 du chapitre 4 , 94/156, 96/228 ; 138/228 ;139/228 ; 34/228, 36/228 ; 41/228 , 90/228 ; 52/228 ; 115/228 ; 54/228 ; 67/228 ;122/228 ; 139/228.(C30)

Page 28/39 du cahier annexes chapitre 7 de la partie 2, la distance entre la maison et E4 de IEL est indiquée à 1063 m alors que page 12/83 partie 3 elle est indiquée à 1120m. (C30).

L'éolienne n° 4 de VSB ne se distingue pas alors que le mât de mesure était bien visible. (C30)

Les photomontages transmis au propriétaire de la maison montrent que la focale utilisée ne correspond pas du tout à la vue par un œil humain. (C30)

L'Étude d'impact ne présente pas de simulation avec un ballon sonde, absence d'information sur la méthode utilisée pour réaliser les photomontages, demande de réalisation de nouveaux photomontages avec ballon situé à 150 m de hauteur et sous contrôle d'huissier. (E - R2, C28)

Impact très marquant sur le paysage et le patrimoine architectural : 28 monuments historiques dont 3 auront une vue directe sur le parc (B – R1, B - R 10, B – R11, C9, C13, C19, C22, C 28, C31 pétition 419 signatures)

Le mât de mesure était visible du site des 11 écluses, or le cahier des charges stipule que les éoliennes ne doivent pas être visibles depuis ce site classé. (B- R10, C28)

La ZDE imposait une bande de 5 km de large autour du canal d'Ille et Rance (annexe observation B – R9) soit 5 éoliennes sur les 9 que comprend le projet.

Les éoliennes seront situées à moins de 7 km du château de Montmuran. Elles seront vues depuis les tours du château ouvertes au circuit touristique et depuis l'Orangerie. Les arbres plantés pour réduire cet impact auront une durée de vie moins longue que celle des éoliennes. (C – R4)

Impact depuis Becherel (C13)

Projet contraire à l'action du maire en faveur du patrimoine communal, la Fondation du patrimoine de Bretagne qui a financé la rénovation du clocher de l'église est-elle informée du projet ? (C20)

L'opération projetée portera une grave atteinte à l'unité paysagère du site et son impact visuel sera considérable en raison de la sensibilité environnementale du site et de son caractère remarquable. Egalement, le projet vient se surajouter au projet de la société VSB ENERGIES NOUVELLES, qui se situera à proximité immédiate, avec un sentiment de saturation du paysage. D'autre part, il est à noter que plusieurs bâtiments protégés sont situés non loin du projet et en situation de covisibilité : ruines du Château de Hédé, cour du Château de Montmuran et rempart sud du Château de Combourg. D'ailleurs, comme le souligne l'Autorité environnementale dans son avis, « la configuration des deux parcs et leur proximité pourront être ressenties comme très prégnantes par les résidents ainsi que par les visiteurs des éléments patrimoniaux ou récréatifs locaux (...). (M64)

Quand on découvre le rapport de l'architecte des bâtiments de France concerné par ce projet, en date du premier septembre 2015, les conclusions sont éloquentes et l'arrivée d'un tel projet est catastrophique pour la zone. (M106)

Avis défavorable du SDAP; (B – R1) très défavorable. (C28, C30)

Les impacts cumulés sur le grand paysage de tous les parcs éoliens réalisés ou en projet : Tréméheuc, Dingé-Tinténiac, Marcillé Raoul, Bazouges la Pérouse, Sens de Bretagne, Feins, autour de l'étang de Boulet seront insupportables. (B- R6)

4.4.4 - Impact sur le voisinage

4.4.4.1 - En général

Arguments favorables :

L'emplacement choisi ne porte pas préjudice aux habitations situées à proximité.

Les règles de distance d'implantation minimum de 500 m sont respectées. (M 46)

Certains habitants proches du parc éolien de Tréméheuc ne rapportent aucun élément négatif sur l'impact potentiel des éoliennes sur leur cadre de vie. (M10)

La gêne occasionnée est nulle (M59), ou très faible. (C12)

Les nuisances décrites par les anti-éoliens ne sont pas réelles. (M61)

Si de vraies nuisances étaient constatées la commune s'engage, avec IEL à y apporter les meilleurs remèdes. (C27)

Arguments favorable avec réserves :

Une distance de 1000 m ne serait-elle pas plus juste? (C23)

Arguments défavorables :

La distance entre les éoliennes et les habitations est insuffisante ; compte tenu de risques de nuisances sonores et d'effets sur la santé le principe de précaution doit être respecté. (C – R14, C30)

Projet trop proche des habitations de la commune de Tinténiac (E – R6)

Trop de riverains et d'exploitations agricoles vont être impactés. (C37)

La distance entre les éoliennes et les habitations est de 520 m pour certaines (C7, C31 pétition.)

Absence de prise en considération des riverains. (C5)

Si le parc éolien est construit, le préjudice des victimes sera-t-il indemnisé ?(C30)

4.4.4.2 - Impact visuel

Arguments favorables :

Seule nuisance éventuelle : la vision de 5 éoliennes, à comparer avec la vue d'une ligne à très haute tension, d'une usine ou d'une centrale électrique classique. (M56, M96)

Attitude extrêmement négative et égoïste de certaines personnes de la commune concernant un projet qui ne se développera pas sur leur propriété et même assez loin, et qui ne les gênera que par la vue qu'ils en auront. Ces personnes s'estiment propriétaires des paysages et des vues qui les entourent, notion qui n'a aucun sens. (M20).

Arguments défavorables :

Le mouvement des pales des éoliennes et les flashes de signalisation attirent en permanence le regard (C – R12)

Les éoliennes géantes sont inesthétiques, effet stroboscopique, ombres portées, envahissement de l'espace vital, sensation de surplomb, d'écrasement (C29, C31 pétition 419 signatures).

Pas d'avis exprimé

Quel sera l'impact visuel du projet depuis les gîtes suivants: La Motte aux Rochers, Le Moulin Neuf, Launay ? (C- R3)

4.4.4.3 - Impact sonore

Arguments favorables :

Les nuisances acoustiques des éoliennes de Trémeheuc sont minimales. (M4)

Les éoliennes ne font pas le bruit que certains prétendent. De plus, la réglementation acoustique est stricte et les éoliennes de Québriac seront implantées bien au-delà des 500 mètres réglementaires. (M30)

Souhait que les nuisances sonores soient réduites pour les voisins. (M 96)

Arguments défavorables :

Crainte des nuisances sonores qui dégraderont la qualité de vie des riverains, leur sommeil. (C9, C36)

Dans les projets d'implantation d'éoliennes, les mesures sonores ne représentent absolument pas le bruit réel que les riverains devront subir, puisque ces mesures sont réalisées par modélisation à l'aide d'un programme informatique, dans un bureau, elles ne sont donc représentative de la réalité. Il n'est généralement pas pris en compte: le bruit mécanique, le bruit aérodynamique, les aléas sonores, la topographie, la différence jour/nuit (la nuit la propagation du bruit est plus élevée que le jour), les basses fréquences et les infrasons, le bruit cumulé des machines. Avec vent de 18 km/h, les bruits éoliens, peuvent atteindre un niveau sonore élevé et se propager sur plusieurs kilomètres à la ronde en dépassant les normes fixées par l'Europe! (M103)

Les nuisances sonores s'entendent sur 1 ou 2 km (B – R10)

Nuisances sonores constatées à proximité des parcs éoliens de Soulvache, Tréméheuc, Plémet...(C29)

Certaines habitations proches d'éoliennes ont dû être équipées de triple vitrage (B – R11)

Aucune garantie sur le bridage des éoliennes (E – R4) qui contrôlera l'application des mesures d'évitement en cas de dépassement des émergences sonores admissibles ? (C30)

Les normes de référence des nuisances sonores ne sont pas adaptées à ce milieu rural. (C25)

4.4.4.4 - Impact sur la santé

Arguments favorables :

Aucun impact négatif réel n'a jamais été prouvé par des études scientifiques reconnues. (A – R 25)

Les éoliennes ne sont pas source d'ondes électromagnétiques, contrairement aux téléphones portables, aux box, wifi ou à l'émetteur de Saint Pern qui est presque deux fois plus haut qu'une éolienne. Elles ne sont pas dangereuses pour la santé contrairement aux véhicules diesel (plusieurs dizaines de milliers de morts par an en France) ou aux centrales thermiques à charbon ou à fuel. (M30)

Les risques pour la santé sont vraisemblablement inférieurs à ceux qu'on encourt quotidiennement avec l'ensemble des ondes émises, notamment au voisinage d'une ligne à très haute tension. (M56)

Des études contradictoires réalisées par des scientifiques confirmés fleurissent un peu partout. Les lignes THT sont plus néfastes pour la santé y compris celle des animaux. (C-R6)

Sous réserve que l'éolien ne soit pas dangereux pour la santé. (E – R8)

Arguments défavorables :

Principe de précaution : dans d'autres pays les éoliennes doivent être éloignées de plus de 1500 m des habitations. Aux USA elles sont considérées comme dangereuses.

En Finlande la distance minimum entre les habitations et les éoliennes doit être de 2 km. Pourquoi 500 m en France ? Pourquoi le sénat a-t-il proposé 1000 m ? (C – R12, C19)

L'académie de médecine recommande 1500 m. (E – R3, C9, C19)

La réglementation européenne impose une distance de 1000m (C2), en Allemagne c'est 1000 m, 3000 aux Etats Unis. (C36)

Etudes d'impact sur la santé quasiment inexistantes. Compte tenu des recherches nationales et européennes en cours, le principe de précaution n'est pas respecté alors que certains effets néfastes sont connus. (M106, C – R9, C2)

Le risque lié aux infrasons qui parfois entrent en résonance avec les structures des bâtiments n'est pas pris en compte. (C – R12, C25)

Absence d'étude épidémiologique prouvant que les nuisances sonores et celles dues aux sons de basses fréquences et infrasons n'ont pas de conséquence sanitaire. Mention de l'appel à candidature lancé par l'ANSES fin 2013-début 2014, afin de constituer un groupe d'experts sur le sujet. (A- R29)

Etude de l'ANSES sur les infrasons. (A-R21, C19)

l'OMS indique que ces basses fréquences doivent être mesurées en Db(C) et non en Db (A.) (A- R29)

Un rapport rédigé par des médecins allemands en mai 2015 souligne les effets des fréquences éoliennes, même en l'absence de toute rotation de pales et que les risques peuvent se propager jusqu'à 10 km. (C19)

Il est reconnu que les nuisances sonores des éoliennes que ce soit en Belgique, en France et d'en d'autres pays d'Europe, provoquent de graves effets négatifs sur la santé des riverains, ces effets négatifs sont principalement provoqués par les basses fréquences et les infrasons qui provoquent notamment: insomnies, oppression, réveil brusque, saignements de nez, migraine, palpitation, fibrillation, grande fatigue, cauchemar, et, frayeur pour les enfants, tant ces bruits sont envahissants et désagréables! Le comble, c'est que certains médecins consultés préconisent prudemment de déménager!(M103, C9)

Infrasons reconnus dans les pays américains et européens, certains pays ont rouvert leurs mines de charbon. (C33, C36)

Renonce à un projet immobilier à Québriac car son mari est cardiaque et la proximité des éoliennes est néfaste pour sa santé. (C34)

Risques de nuisance magnétique (C7), formation d'électricité statique au niveau des éoliennes qui peut avoir des effets sur l'homme et sur les animaux (phénomène d'électrisation). (Annexes 16 et 17 au courrier C29)

Effets stroboscopiques, vibrations transmises par le sol, perturbations électromagnétiques. (C25)
Sensation de surplomb, d'écrasement, ombres portées. (C29)

4.4.4.5 – Autres Impacts

Arguments favorables :

L'impact sur l'espace agricole est très faible. (C27)

Arguments défavorables :

Les éoliennes Vestas sont équipées d'un aimant permanent fabriqué avec des terres rares dont l'exploitation est très polluante. (A – R29)

Pollution due aux émissions lumineuses (C6)

Seront nous concernés par les émissions lumineuses? (C 23, habite au lieudit " La Saule Cochère").

Quels engagements écrits seront pris par IEL pour remédier aux perturbations des GPS, téléphones mobiles, chaînes de TV et autres? (C23)

4.5 - Dangers

Arguments favorables :

Absence de danger

Arguments défavorables :

Le risque incendie est sous-évalué car 3 éoliennes sont situées dans une zone boisée, actuellement en partie déboisée, mais qui sera replantée, en partie en résineux. (C30)

4.6 - Démantèlement, remise en état du site

Arguments favorables :

A la fin de la période d'exploitation, l'éolienne est démontée. (C27)

Les éoliennes sont des équipements légers et facilement démontables au regard des centrales à charbon, des centrales nucléaires ou des barrages hydroélectriques. Un retour à l'état initial du milieu en cas de cessation d'activité est simple et peu onéreux à réaliser. (M56)

Arguments défavorables :

IEL et VSB seront t-ils encore là dans 20 ans ? (AR 21)

L'obligation de rachat n'est que de 15 ans, au-delà l'éolien n'est plus rentable. (B – R9)

A la fin du bail le propriétaire du terrain devient responsable de l'éolienne. (B – R9)

Le coût détaillé du démantèlement n'est pas précisé. On parle de 50 000 euros, ceci est largement sous-estimé. (M 106, B – R9, C – R9, C22, C29)

Devis de démantèlement de 900 000€, ne comprenant pas la destruction du socle de béton, présenté en annexe à l'observation B – R9. (C – R9, C- R16, C7, C29)

Le recyclage de l'éolienne n'est pas intégral. (B – R11)

4.7 - Aspect sociétal, concertation préalable, action communale

Arguments favorables :

Les français plébiscitent les éoliennes (E - R1)

Projet d'intérêt général, les associations d'opposants défendent leurs intérêts particuliers.

Ce sont les collectivités qui ont les cartes en main, projet citoyen. (C – R18)

Les élus parlent de ce projet depuis 10 ans, (A – R 24)

Le dossier est en route depuis 6 ans, a toujours été mentionné parmi les projets communaux des mandats électoraux et n'a pas vraiment donné lieu à des débats significatifs au sein du conseil municipal qui sent le soutien significatif de la population. Projet longuement travaillé, discuté, partagé. (C27 maire de Québriac, M97 élue)

Notre commune va contribuer à favoriser la mise en place d'énergies renouvelables. (A – R 25).

L'association Génération Eolienne en Bretagne romantique qui a pour objet de soutenir les énergies renouvelables et de proposer des actions d'information auprès des citoyens, a organisé une réunion publique le 2 décembre qui a réuni plus de 100 personnes. Elle continuera à œuvrer en ce sens en proposant une randonnée pédagogique et des réunions publiques sur les financements participatifs du projet. (E - R9). En pièce jointe liste des 91 adhérents.

Favorable avec réserves

Il serait souhaitable de nommer un médiateur pour gérer les remarques et problèmes des habitants après la mise en service. (C 23, habite au lieudit " La Saule Cochère")

Arguments défavorables :

Cohésion sociale remise en cause par l'émergence de multiples projets éoliens.

Division de la population locale qui n'a pas le temps de lire le dossier d'enquête publique et qui ne connaît pas le site d'implantation du projet. Les conseils municipaux délibèrent sans connaître le dossier. (B – R3, C28)

Les communes d'implantation du mât de mesure ont été piégées. La population a été informée partiellement ou de façon purement idéologique. (C29)

Absence de concertation, de communication et de réunion publique sur Tinténiac.

Réunion publique de Québriac organisée par les pro-éoliens et cautionnée par les élus. (A- R21)

La population est mise devant le fait accompli sans référendum. (C - R17)

La communication n'est pas à la hauteur des enjeux, deux camps s'affrontent. Propose un moratoire et un débat contradictoire animé par des personnes qualifiées indépendantes du conseil municipal. (C16)

4.8 - Déroulement de l'enquête publique

Arguments favorables :

Le dialogue entre les tenants et les antis est souvent un dialogue de sourds, rarement productif (C27).

Les réactions anti-énergies renouvelables inscrites sur les pancartes sont choquantes.

Les panneaux en soutien aux éoliennes de Québriac ont été déchirés. (M98)

Messages virulents des anti-éoliens (C12)

Il faut espérer que les discussions parfois vives commencées entre les citoyens lors de l'enquête publique permettront d'envisager de mettre en œuvre d'autres solutions pour produire des énergies renouvelables sur la commune et que nous pourrons ensemble et solidairement adapter nos modes de vie à la transition énergétique. (C15)

Arguments défavorables :

Erreur assez gênante de typographie dans l'adresse du site Internet de la préfecture relevée sur les affiches comportant les avis d'enquête publique qui a empêché la consultation du dossier sur Internet. (C30 page 9)

Certaines personnes sont obligées de rédiger leur avis sur des feuilles libres faute de registres disponibles. (18/12/2015/ M AGNOT 3^{ème} observation, C – R9)

Certaines observations sont anonymes. (C30)

Absence de confidentialité. (C – R17)

Les décideurs ont laissé se mettre en place ou initié un mouvement pro-éolien de circonstance. (C5)

L'ambiance de l'enquête peut être décrite comme malsaine, disgracieuse ou discourtoise (C – R15) : référence aux affiches favorables au projet, aux articles de presse, aux remarques relatives à l'expression du public lors de l'enquête publique portant sur le projet de parc éolien sur les communes de Tinténiac et de Dingé, au traitement différent par le journal Ouest-France des deux réunions publiques organisées par les partisans et les opposants au projet, aux termes « *choquants* » utilisés par les partisans du projet dans leurs observations, souvent de façon anonyme, qui vont jusqu'à dire que les éoliennes sont « *reposantes* ».

Propagande pro-éolienne pendant l'enquête publique (panneaux sur le domaine public) mise en cause de l'attitude du maire de Québriac. L'enquête publique a été une « parodie de démocratie ». (C29)

Le correspondant local du journal Ouest-France est très engagé en faveur de l'éolien et ne restitue pas les réunions des anti et pro éoliens de la même façon. (C21)

Atteinte à la cohésion sociale, car la minorité des gens concernés ceux qui subiraient les nuisances se sent incomprise et presque mise en accusation par les partisans du projet. (C5)

4.9 – Autres

4.9.1 - Raccordement

Arguments défavorables :

Raccordement électrique coûteux au réseau de distribution (B – R9)

L'association Launay Haute Tension (C – R1) souhaite savoir si le projet éolien a un lien avec le projet de poste de transformation électrique dans le Nord-Ouest du département et s'il est question de créer de nouvelles lignes HT pour renforcer la capacité des lignes.
Absence de précisions sur le raccordement électrique. (E - R4)

4.9.2 - Solutions alternatives

- Installation, dans les espaces déboisés, de panneaux solaires à la place des éoliennes. (C2)
- La commune ferait mieux d'économiser l'électricité, d'installer des panneaux solaires. (C5)
- Il vaut mieux développer l'énergie solaire et les économies d'énergie. (C37)

5 - QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

- Le courrier C24 indique et vise à démontrer que du fait de l'intermittence de la production et des fluctuations du vent, les économies de CO2 annoncées sont erronées et que le projet ne permettra d'économiser que 18,5% de CO2. Est-ce exact ?
- Quelle sera exactement la surface défrichée ? Quelle est la surface classée en EBC qui a été déclassée) ? (Cf. observation B – R2)
- Quelle sera la superficie exacte de chaque plate-forme ? (Cf. courrier C30 page 8)
- Le projet impacte-t-il réellement des zones humides, quelles que soient leurs fonctionnalités ? (Cf. observation M 93)
- L'architecte des bâtiments de France a-t-il émis un avis sur le projet ? Cet avis est-il public ?
- Lors du démantèlement, l'enlèvement du socle de béton est-il à la charge de l'entreprise ou du propriétaire du terrain ? Le coût du démantèlement est contesté. (C – R9)
- Le parc éolien sera-t-il visible depuis le site classé des 11 écluses ? (Cf. observations B - R10)
- Pourquoi les deux parcs éoliens en projet (Québriac et Dingé-Tinténiac) n'ont-ils pas fait l'objet d'une étude d'impact commune, d'une instruction commune, et d'une enquête publique unique ?
- Quel est le nombre d'habitations situées à moins de 1000 m d'une éolienne ?
- Le maître d'ouvrage a-t-il réalisé des photomontages depuis les façades de chacune des 12 habitations ou hameaux les plus proches des éoliennes ?
- Quel sera l'impact visuel du projet depuis les gîtes suivants: La Motte aux Rochers, Le Moulin Neuf, Launay ?(C- R3)
- Quel sera l'impact visuel depuis les tours du château de Montmuran, ouvertes au circuit touristique et depuis l'Orangerie ? (C – R4).
- Quels seront les impacts cumulés de tous les parcs éoliens réalisés ou en projet : Tréméheuc, Dingé-Tinténiac, Marcillé Raoul, Bazouges la Pérouse, Sens de Bretagne, Feins, autour de l'étang de Boulet (B- R6).
- En Finlande la distance minimum entre les habitations et les éoliennes doit être de 2 km. Pourquoi 500 m en France ? Pourquoi le sénat a-t-il proposé 1000 m ?

6 - TABLEAU D'ENREGISTREMENT DES OBSERVATIONS

REGISTRES

Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune de résidence	Nature de l'avis sur le Projet de PARC EOLIEN				Justification du projet	Parc VSB	Effets sur l'économie locale	Effets sur le paysage et le patrimoine	Effets sur le milieu naturel			Effets sur le voisinage				Démantèlement	Autre	Commentaires	
					Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé					Faune	Zones Humides	Boisements	Impact visuel	Nuisances sonores	Impact sur la santé	Autres impacts				
A- R1	Anonyme		Particulier	Québriac	1				1													Energie renouvelable, dynamique écologique, la population doit soutenir le maire qui a initié le projet. Il vaut mieux des éoliennes que des lignes à haute tension.	
A- R2	Anonyme		Particulier		1				1														
A- R3	PATILLON		Particulier		1																		
A- R4	Anonyme		Particulier		1				1														Production d'énergie renouvelable.
A- R5	Anonyme		Particulier	Québriac	1				1														Pour les générations futures, énergie propre.
A- R6	DOUDARD	Michel	Particulier		1				1														Pour faire rouler les voitures électriques, préférable à l'énergie nucléaire.
A- R7	BAUGUIL		Particulier		1				1														Alternative au tout nucléaire, au transformateur électrique qui sont polluants.
A- R8	GERMAIN		Particulier	Québriac	1				1														Nous avons rejeté le nucléaire, nous devons contribuer à notre indépendance énergétique et de façon renouvelable.
A- R9	OLLIVIER		Particulier	Québriac	1				1														Alternative au tout nucléaire, pour nos enfants. Ne sont pas laides.
A- R10	BORDE	Odile	Particulier	Québriac	1				1														Poème sur les éoliennes, générations futures.
A- R11	BORDE	Jacques	Particulier	Québriac	1				1														Territoire propice: vent, faible densité d'habitations, raccordement. Autonomie énergétique. Projet débattu en conseil municipal, nombreuses réunions d'information. Habite à 1500 m du site: les éoliennes sont préférables aux lignes à haute tension.
A- R12	FATOUT	Jean Louis et Marie	Particuliers																				Question relative à la prise en charge du coût du démantèlement du béton.
A- R13	PRESCHOUX	Léon	Particulier	Tinténac	1																		Produire de l'électricité au plus près des lieux de consommation. La Bretagne ne produit que 8% de sa consommation électrique.
A- R14	MORLON	Xavier	Particulier	Québriac	1				1														Transition énergétique, générations futures, compromis nécessaires entre intérêts privés des riverains et intérêt général.
A- R15	HERCOUET	Erwan	En qualités de particulier et de maire	La Chappelle aux Filtzméens	1				1														Transition énergétique, en cohérence avec celui de VSB à Tinténac et Dingé mais aussi ceux de Meillac et de Pleugueuneuc. Générations futures. Soutien du conseil municipal de la Chappelle aux Filtzméens.
A- R16	DUHAUBOIS	William	Particulier	Québriac	1																		Préfère les éoliennes à l'EPR de Flamanville. Aucune nuisance visuelle ou sonore.

REGISTRES

Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune de résidence	Nature de l'avis sur le Projet de PARC EOLIEN				Justification du projet	Parc VSB	Effets sur l'économie locale	Effets sur le paysage et le patrimoine	Effets sur le milieu naturel			Effets sur le voisinage				Démantèlement	Autre	Commentaires	
					Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé					Faune	Zones Humides	Boisements	Impact visuel	Nuisances sonores	Impact sur la santé	Autres impacts				
A - R17	Illisible		Particulier	Québriac			1		1	1	1	1			1								S'étonne que le registre d'enquête ne soit pas à la disposition du public dans la salle du conseil municipal. Impact sur les chauves-souris, les oiseaux, les batraciens et la flore. Impact sur le tourisme, le paysage, la santé. Production électrique intermittente et faible.
A- R18	GANVIER?	Jean- Yves	Particulier	Québriac			1			1													Favorable aux énergies renouvelables mais projet privé qui ne rapporte que de ridicules subsides à la commune. La commune devrait faire directement les investissements.
A - R19	DENOJAL	Denis	Particulier		1																		COP 21, générations futures.
A - R 20	NICOLLE	Bernard	Particulier	Feins	1				1	1													Se substitue à l'énergie fossile, absence de déchets, démantèlement obligatoire et prévu, production locale, évite la construction de lignes à haute tension, coût de fabrication en baisse, source de revenus pour les communes, incite à la sobriété énergétique.
A - R21	PINSON	Edith	Particulier	Tinténiac			1		1	1	1	1	1	1									Il s'agit d'un seul projet de 9 aérogénérateurs sur 3 communes. Effets cumulés. Riveraine proche du projet (Le Mesnil- Tinténiac). Conséquences sur la santé, la valeur des habitations, nuisances visuelles, sonores, principe de précaution. Impact sur le paysage dans un secteur touristique. Absence de communication et de réunion publique sur Tinténiac. Réunion publique de Québriac organisée par les pro-éoliens et cautionnée par les élus. Avis défavorable du CE sur le projet de Tinténiac. Le développement des énergies renouvelables doit être adapté aux populations et aux paysages et se faire dans la concertation.
A - R22	GUILLEMER	Claudine	Particulier					1															Générations futures, transition énergétique, énergie inépuisable et renouvelable.
A - R 23	DUTH	Céline	Particulier				1		1	1	1	1	1	1									Ce n'est pas l'installation d'éoliennes qui permettra de combler le retard de la Bretagne et de remplacer l'énergie thermique. Impact sur le paysage, les monuments remarquables (Château des lffs, celui de Combourg), la biodiversité, la santé, infrasons, les finances communales.

REGISTRES

Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune de résidence	Nature de l'avis sur le Projet de PARC EOLIEN				Justification du projet	Parc VSB	Effets sur l'économie locale	Effets sur le paysage et le patrimoine	Effets sur le milieu naturel			Effets sur le voisinage				Démantèlement	Autre	Commentaires
					Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé					Faune	Zones Humides	Boisements	Impact visuel	Nuisances sonores	Impact sur la santé	Autres impacts			
A - R24	CHAPA	Pierre	Particulier	Québriac	1				1	1							1				1	Comment peut-on refuser la transition énergétique? Energie propre, décarbonnée, créatrice de richesse et d'emplois. Aucun impact négatif. Les élus parlent de ce projet depuis dix ans.
A - R25	CSUTOROS	Alexandre	Particulier	Québriac	1				1								1					Développement durable, mix énergétique, projet communal, générations futures.
A - R26	BOHEC	Hélène	Particulier		1																	Connaissant celles de Tremeheuc, estime le projet très positif pour la Bretagne romantique.
A - R27	THEBAULT	Yves	Particulier	Québriac																		Habite au lieu dit Pondichery. Remise d'un document de 2 pages (voir C6). Quand ont habite à l'autre extrémité de la commune il est plus facile d'être favorable au projet.
A - R28	RIBEYROL	Camille	Particulier	Québriac			1		1								1					Energie intermittente, nuisible à la santé des riverains, perte de valeur des biens immobiliers.
A - R29	ROUXEL	Jennifer	Particulier	Québriac			1							1			1					Absence d'étude épidémiologique prouvant que les nuisances sonores et dues aux sons de basses fréquences et infrasons n'ont pas de conséquence sanitaire. La cour Européenne de justice a qualifié l'aide financière, accordée par l'Etat, d'intervention de l'Etat. Les éoliennes Vestas sont équipées d'un aimant permanent fabriqué avec des terres rares dont l'exploitation est très polluante.
B - R1	MASSE	Yves	Particulier	Québriac			1		1	1	1	1	1									Voir également observations: C - R12, C - R15, E - R13, C30 habite au lieu dit: "Rolin". Impact sur le patrimoine architectural (28 monuments historiques dont 3 auront une vue directe sur le parc). Avis défavorable du SDAP, impact sur l'activité touristique; Boisements défrichés, atteinte à un EBC; intérêt écologique de l'étang de Rolin, des tourbières et zones humides qui l'entourent, classé en ZNIEFF de type 1; proximité des éoliennes 1 et 4. Zone d'échanges entre la Forêt de Tanouarn et l'étang pour l'avifaune et les chiroptères.
B - R2	ADGNOT	Michel	Particulier	St Brieuc des Iffs			1															Voir également observations: B - R9, C R9, C - R10. Déclassement de l'EBC abusif, impact écologique catastrophique

REGISTRES

Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune de résidence	Nature de l'avis sur le Projet de PARC EOLIEN				Justification du projet	Parc VSB	Effets sur l'économie locale	Effets sur le paysage et le patrimoine	Effets sur le milieu naturel			Effets sur le voisinage				Démantèlement	Autre	Commentaires				
					Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé					Impact visuel	Impact sonore	Impact sur la santé	Autres impacts	Boisements	Zones Humides	Faune				1	1	1	1
B - R3	LE MOUILLOUR	Anne Marie	Particulier	Québriac			1		1	1											1	Voir également observations: E - R4, R13, C 28 et C29 habite au lieu dit "La Fontaine Orain" à 650 m des éoliennes VSB. Energie intermittente qui nécessitera le renforcement des lignes à haute tension, qui devra être complétée par la centrale à gaz de Landivisiau et qui ne remplacera pas les centrales nucléaires. Le choix n'est pas donné aux citoyens. L'expression "tout nucléaire" est fautive. Cohésion sociale remise en cause par l'émergence de multiples projets éoliens. Division de la population locale. Les conseils municipaux délibèrent sans connaître le dossier. Les photomontages ne représentent pas la réalité. Impact sur la santé, la valeur des biens, le paysage, le tourisme. Production intermittente mais proche des utilisateurs et durable; l'éolien doit faire la richesse de cette communauté de communes. La forêt communale n'a pas été rasée pour les éoliennes, 3 zones attaquées par les dendroctones ont du être abattues.				
B - R4	Illisible		Particulier				1		1	1																
B - R5	DUC-MAUGE	Claude	Particulier	La Chappelle aux Filtzmeens			1		1	1																
B - R6	MELIN		Président Association APSE Association pour la Protection et la Sauvegarde du Paysage					1	1	1															Non prise en compte des parcs éoliens de Marcellé Raoui, Bazouges la Pérouse, Sens de Bretagne, Feins, autour de l'étang de Boulet. Impact sur le grand paysage de tous ces parcs, impact visuel insupportable pour les habitants. En annexe texte de 3 pages rédigé par M. Jean Germain, sénateur sur le développement de l'éolien, son utilité et ses impacts.	
B - R7	BEAUMONT	Céline	Particulier	Québriac				1																	Transition énergétique, générations futures.	
B - R8	DUPERRAY	Alain	Particulier	Tinténiac				1																	Intérêt général avant intérêt particulier, les éoliennes sont majestueuses reposantes, peu bruyantes.	
B - R9	ADGNOT	Michel	Particulier	St Briec des Ifs				1	1	1															1	Voir également observation B - R2; problème du raccordement électrique très coûteux, énergie intermittente, équilibre du réseau régulé par les centrales nucléaires, ou les centrales à fioul ou au charbon, démantèlement, SRE annulé, ZDE, énergies alternatives plus efficaces solaire, photovoltaïque, biomasse... (3 annexes à l'observation)

REGISTRES

Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune de résidence	Nature de l'avis sur le Projet de PARC EOLIEN				Parc VSB	Effets sur l'économie locale	Effets sur le paysage et le patrimoine	Effets sur le milieu naturel				Effets sur le voisinage				Démantèlement	Autre	Commentaires
					Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé				Boisements	Zones Humides	Faune	Impact visuel	Nuisances sonores	Impact sur la santé	Autres impacts				
E - R5	GUILLAUME	Nadia	Particulier	Québriac	1				1													Energie renouvelable
E - R6	PILET	Anne Marie	Particulier	Tinténiac		1																Trop proche des habitations de la commune de Tinténiac.
E - R7	GERES		Particulier	Québriac	1				1													Pour l'avenir de tous.
E - R8	BELAN	Yvonnick	Particulier	Québriac		1			1					1								Production d'énergie locale dans une région où il y a beaucoup de vent en hiver, même si quelques inconvénients; sous réserve que l'éolien ne soit pas dangereux pour la santé.
E - R9	HINGAMP	Simon	Président de l'association Génération Eolienne en Bretagne romantique	Québriac	1																	L'association qui a pour objet de soutenir les énergies renouvelables et de proposer des actions d'information auprès des citoyens, a organisé une réunion publique le 2 décembre qui a réuni plus de 100 personnes. Elle continuera à œuvrer en ce sens en posant une randonnée pédagogique et des réunions publiques sur les financements participatifs au projet. En pièce jointe liste des 91 adhérents.
E - R10	BOURREE	I	Particulier	Québriac	1				1													Energie propre, générations futures
E - R11	BOURREE		Particulier	Québriac	1																	
E - R12	LAVOLLEE	Joël	Particulier	Tinténiac			2		1	1		1	1	1	1							Dévalorisation du patrimoine, impact sur la santé, impact visuel depuis les écluses de Hédé et son château, dénaturation du cadre de vie, rendement infime.
E - R13	MASSE, LE MOUILLOUR	Yves, Anne Marie	Association Stop à l'éolien en Bretagne romantique	Québriac						1												1 Constatant que l'avis défavorable de l'ABF, mentionné dans l'avis de l'Ae ne fait pas partie du dossier d'enquête publique, ni dans le CD-Rom qui contient ces documents, or cet avis est très important pour la bonne information du public.
TOTAL					40	1	26	2	42	9	21	19	8	4	9	20	18	17	2	5	15	

COURRIERS

Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune de résidence	Nature de l'avis sur le Projet de PARC EOLIEN				Justification du projet	Parc VSB	Effets sur l'économie locale	Effets sur le paysage et le patrimoine	Effets sur le milieu naturel			Effets sur le voisinage				Démantèlement	Autre	Commentaires
					Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé					Faune	Zones Humides	Boisements	Impact visuel	Nuisances sonores	Impact sur la santé	Autres impacts			
C1	Conseil Municipal		Conseil Municipal	Hédé-Bazouges	1																	Delibération du conseil municipal. Avis favorable à l'unanimité
C2	BUSNEL	Renée et Jean Yves	Particuliers	Québriac			2			1	1	1	1	1	1							Résident à Launay Godin, village "encerclé" par les 9 éoliennes. Inquiétude pour leur santé et celle de leurs animaux. Ont déjà connu l'existence d'un incinérateur à proximité. Principe de précaution non respecté. La réglementation européenne impose un recul de 1000 m/ habitations. Perte de valeur des biens. Demande l'installation, dans les espaces déboisés, de panneaux solaires à la place des éoliennes.
C3	NOUYOU	Didier	Président du Syndicat Départemental d'Energie 35	Thorigné Fouillard	1			1														Projet qui s'inscrit dans le cadre du pacte électrique breton et ne peut être réalisé qu'en de rares lieux. Energie décentralisée non polluante qui permet de diminuer les investissements sur les réseaux.
C4			Copie de tract distribué dans les boîtes aux lettres.																			Atteinte au cadre de vie, dévaluation des biens immobiliers, risques pour la santé, émissions de CO2 augmentées, intermittence, coût pour les citoyens.
C5	PRESCHOUX	Nathalie et Jean Luc	Particuliers	Tinténiac			2			1	1	1	1	1	1							Résident à 1000-1200 m de la première éolienne. Impact global de 9 éoliennes géantes, localisation du mat de mesures/éoliennes, dévaluation des biens immobiliers, intérêts financiers des propriétaires de terrains, des collectivités et des sociétés. Absence de prise en considération des riverains. Principe de précaution, impact sur le paysage, le tourisme. La commune ferait mieux économiser l'électricité, d'installer des panneaux solaires,
C6	THEBAULT	Yves et Nicole	Particuliers	Québriac			2			1	1	1	1	1	1							Energie intermittente et imprévisible, à compléter par des énergies fossiles (Centrale de Landivisiau) et qui ne remplacera pas le transformateur prévu à la Chapelle aux Filtzméens. Coût de la CSPE. Trop proches des habitations, risques minimisés. Compromet la remance de l'activité sur le site de l'ancien Zoo Loisirs. Photomontages non réalistes. Atteinte à la cohésion sociale.

Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune de résidence	Nature de l'avis sur le Projet de PARC EOLIEN				Justification du projet	Parc VSB	Effets sur l'économie locale	Effets sur le paysage et le patrimoine	Effets sur le milieu naturel			Effets sur le voisinage	Démantèlement	Autre	Commentaires
					Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé					Boisements	Zones Humides	Faune				
C7	NOGUES	Henri	Particulier	Tinténac			1	1					1	1	1	1		Proximité des habitations (520 m pour certaines), énergie intermittente, nuisance magnétique, impact sur les oiseaux migrateurs, les boisements. Aux USA les parcs entiers sont abandonnés.	
C8	DESCLE	Thierry	Directeur adjoint société COFELY INEO	La chapelle sur Erdre														Idem message électronique M 28	
C9	PORTIER	David et Maryline	Particulier	Tinténac			2	1	1	1	1		1	1	1			Maison située à 900 m d'une éolienne du projet VSB, ensemble de 9 éoliennes, impact sur le paysage, la santé humaine, distance minimum de 1500 m, visibilité avec les monuments, impact sur les activités touristiques, emploi, dépréciation des biens immobiliers.	
C10	FEUVRIER	Marie	Déleguée SPPEF Ile Vilaine	Cancale			1	1					1	1	1			Energie intermittente qui conduit à augmenter les émissions de gaz à effet de serre, atteinte à un EBC déclassé en janvier 2015, omission du projet éolien de Pleugueneuc-Meillac, effets cumulés de 4 projets, photomontages non crédibles, signale des erreurs et des imprécisions dans le RNT et dans l'étude d'impact.	
C11	CELESTIN		Membre du groupe TRYO	Québriac				1										Développement des énergies renouvelables, générations futures,	
C12	GAUTIER	Jacques	Particulier	Combourg				1					1	1				Messages virulents des anti-éoliens, impact local très faible pour les riverains, énergie d'avenir, générations futures.	
C13	DE LA VILLEON	H	Particulier	Les Iffs			1		1	1			1					Désastre visuel, impact depuis Bécherel, le château de Montmuran, le canal d'Ille et Rance. L'attrait financier peut fausser les prises de décisions.	
C14	DELAHAIS	Claude	Particulier	Combourg			1	1					1					L'électricité éolienne ne représente que 3,5 % de la production électrique totale de la France. Impact sur le paysage de la Bretagne romantique	
C15	COUDROY	Marianne et Yves	Particuliers	Québriac				1	1									Urgence climatique, la Bretagne est totalement dépendante dans le domaine de l'énergie. Projet situé en partie sur des terres communales, attendent des précisions sur le financement par les citoyens. Le rôle de contrôle de l'Etat de la région et du département est à renforcer. Occasion de mettre en valeur et de restaurer la biodiversité des Landes de Tanouarn.	

Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune de résidence	Nature de l'avis sur le Projet de PARC EOLIEN				Justification du projet	Parc VSB	Effets sur l'économie locale	Effets sur le paysage et le patrimoine	Effets sur le milieu naturel			Effets sur le voisinage				Démantèlement	Autre	Commentaires	
					Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé					Faune	Zones Humides	Boisements	Impact visuel	Nuisances sonores	Impact sur la santé	Autres impacts				
C16	FOLLIGNE	Marie Paule et Jean Louis	Particuliers			2					1											1	La communication n'est pas à la hauteur des enjeux, deux camps s'affrontent. Propose un moratoire et un débat contradictoire animé par des personnes qualifiées indépendantes du conseil municipal.
C17	Annexe observation C - R12																						Documents remis par M. MASSE en annexe à l'observation C - R12
C18	COLLET	Sébastien	Avocat																				Idem message électronique M 64
C19	CARO		Particuliers	Tinténiac		1				1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	Ensemble de 9 éoliennes, énergie intermittente et chère, pas d'emplois, aucune réduction de CO2 à attendre. Impact sur la forêt, la faune, la flore, la santé jusqu'à 10 km, Dossier qui minimise les effets potentiels.
C20	ROBERT	Hugues		Tinténiac		1				1	1												Projet contraire à l'action du maire en faveur du patrimoine communal, demande si la Fondation du patrimoine de Bretagne qui a financé la rénovation du clocher de l'église est informée du projet.
C21	ROBERT-CAIGNARD	Marie-Line	Particulier	Tinténiac		1																1	Le correspondant local du journal Ouest-France est très engagé en faveur de l'éolien et ne restitue pas les réunions des anti et pro éoliens de la même façon.
C22	GUILLEMOTO	Myriam	Particulier	Québriac						1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	Maison située à 700 m des éoliennes. "La Haute Vendée", les photomontages sont faux, ensemble de 9 éoliennes, impact sur le paysage, les étangs classés Natura 2000, nuisances sonores, flash des lumières des éoliennes, dépréciation des biens immobiliers. Demande un dédommagement pour perte de valeur ou à vendre sa maison à la commune ou à l'industriel. Impact sur la santé humaine, covisibilité avec les monuments, impact sur les activités touristiques, emploi.

Référence		Nom	Prénom	Origine	Commune de résidence	Nature de l'avis sur le Projet de PARC EOLIEN		Justification du projet	Parc VSB	Effets sur l'économie locale	Effets sur le paysage et le patrimoine	Effets sur le milieu naturel			Effets sur le voisinage				Démantèlement	Autre	Commentaires	
						Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé													
C23	RIAULT			Particulier	Québriac	1																Habite au lieu dit " La Saule Cochère". Le projet répond aux besoins croissants en électricité mais soulève quelques questions: une distance de 1000 m ne serait-elle pas plus juste? Seront nous concernés par les émissions lumineuses? Quels engagements écrits seront pris par IEL pour remédier aux perturbations des GPS, téléphones mobiles , chaines de TV et autres? Il serait souhaitable de nommer un médiateur pour gérer les remarques et problèmes des habitants après la mise en service.
C24	COLAS des FRANCS	Renaud		Particulier	Quebriac	1				1	1	1										Gigantisme, aspect artificiel qui dénature le paysage. Impact sur les boisements Du fait de l'intermittence de la production et des fluctuations du vent, les économies de CO2 annoncées sont erronées et le projet ne permettra d'économiser que 18,5% de CO2. (7400 tonnes au lieu de 1700 tonnes annoncées).
C25	Association Stop à l'éolien en Bretagne romantique			Association	Quebriac	1				1			1	1								Voir aussi observation C30. Production d'électricité en perte de compétitivité, risque accru de panne généralisée nécessitant la multiplication des lignes haute tension, subventions non justifiées aujourd'hui, explosion des factures d'électricité (CSPE). L'électricité d'origine nucléaire produite en France n'est pas émettrice de CO2. Les promesses de réduction de CO2 sont erronées. Réalisation pour le seul bénéfice des promoteurs. Les normes de référence des nuisances sonores ne sont pas adaptées à ce milieu rural. Impact sur la santé des ondes infrasonores.
C26	HUON	Renée et Bernard		Particuliers	La Chapelle aux Fitzmées	1																Objectif 2050 pour sortir du nucléaire. Générations futures, l'intérêt collectif prime.
C27	CHÂTEAUGIRON	Armand		Maire	Québriac	1				1	1	1	1	1								Habitation à 1,5 km du site. Projet communal depuis 6 ans, soutien de la population. Si de vraies nuisances étaient constatées, la commune s'engage, avec IEL à y apporter les meilleurs remèdes. Projet d'intérêt général pour les générations futures.

Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune de résidence	Nature de l'avis sur le Projet de PARC EOLIEN				Justification du projet	Parc VSB	Effets sur l'économie locale	Effets sur le paysage et le patrimoine	Effets sur le milieu naturel			Effets sur le voisinage				Démantèlement	Autre	Commentaires
					Faune	Zones Humides	Boisements	Impact visuel					Nuisances sonores	Impact sur la santé	Autres impacts	1	1	1	1			
C28	LE MOUILLOUR	Anne Marie	Particulier	Tinténiac						1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	Voir aussi observation B - R3, E - R4, E - R13 C29. maison située à 1000 m des éoliennes de Québriac, parc VSB proche, proximité de nombreux monuments historiques classés ou en cours de classement, les éoliennes gâcheront la vue depuis les châteaux de Combourg et de Montmuran. Les photomontages minimisent les éoliennes par rapport à la réalité. Impact sur le tourisme, la forêt de Tanouarn. Avis très défavorable de l'ABF. Il n'y a pas d'acceptabilité sociale de ce projet.
C29	LE MOUILLOUR	Anne Marie	Particulier	Tinténiac						1												Complément à l'observation C29. Les communes d'implantation du mat de mesure ont été piégées. Le population a été informée partiellement ou de façon purement idéologique. Propagande pro-éolienne pendant l'enquête publique (panneaux sur le domaine public), mise en cause de l'attitude du maire de Québriac. Impact visuel et sonore, ombres portées, sensation de surplomb, exemples de dépréciation du patrimoine immobilier, coût du démantèlement sous évalué, impact sur la paysage, absence de valeur esthétique.(16 annexes)
C30	MASSE	Yves	A titre personnel et au nom de l'association Stop à l'éolien en Bretagne Romantique	Québriac						1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	Voir aussi observations B1, E - R13;C - R12, C - R15, C30 Lacunes du dossier d'enquête, photomontages non réalistes, absence de l'avis très défavorable de l'ABF, enjeux patrimoniaux sous estimés, impact sur l'avifaune et les chiroptères, risque incendie sous-évalué, pas d'emplois créés en France, taille des plateformes. Signale une erreur dans l'adresse du site Internet mentionné sur les affiches.
C31	Copie de pétitions: 419 signatures									1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	Copie de la pétition remise au préfet. 15 liasses, 419 signatures. Ensemble de 9 éoliennes géantes, impact sur le cadre de vie, le tourisme, le patrimoine immobilier, maisons de 500 m à 1500 m des habitations. Nuisances sonores et visuelles, impact sur la santé. retombées financières faibles pour les communes. CSPE.
C32	GUILLEMOTO	Guenael	Particulier	Québriac						1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	Maison située à 700 m des éoliennes. "La Haute Vendée". Impact sur le paysage, les monuments, les éoliennes domineront le clocher tors de Québriac. Les habitants vont quitter les lieux. Scandale au même titre que celui du sang contaminé.

Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune de résidence	Nature de l'avis sur le Projet de PARC EOLIEN				Justification du projet	Parc VSB	Effets sur l'économie locale	Effets sur le paysage et le patrimoine	Effets sur le milieu naturel			Effets sur le voisinage				Démantèlement	Autre	Commentaires
					Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé					Faune	Zones Humides	Boisements	Impact visuel	Nuisances sonores	Impact sur la santé	Autres impacts			
C33	GUILLEMOTO	Edwin	Particulier	Québriac			1				1				1						Maison située à 700 m des éoliennes. "La Haute Vendée"; Changement brutal de notre environnement, impact sur le patrimoine bâti, infrasons reconnus dans les pays américains et européens, certains pays ont rouvert leurs mines de charbon.	
C34	LEBAM	Marie Anne	Particulier	Combourg			1			1					1						Renonce à un projet immobilier à Québriac car son mari est cardiaque et la proximité des éoliennes est néfaste pour sa santé.	
C35	LEBAM	Lucien	Particulier	Combourg			1								1						Ne peuvent apporter que des nuisances, comme celles de Tréméheuc.	
C36	DEPREZ	Isabelle et Eric	Particulier	Québriac			1	1	1					1	1						Maison la plus proche: située à 614 m d'une éolienne, "La Basse Forêt". Subissent déjà les nuisances de l'antenne de téléphonie Orange. Nuisances visuelles, sonores, infrasons, perte de valeur des biens immobiliers, détérioration du cadre de vie.	
C37	PRESCHOUX	Clarisse	Particulier	Tinténac			1				1				1						L'énergie éolienne n'est pas un investissement durable, elle n'est viable que grâce aux subventions. Trop de riverains et d'exploitations agricoles vont être impactés. Il vaut mieux développer l'énergie solaire et les économies d'énergie.	
TOTAL					7	1	26	0	19	8	18	18	3	8	16	15	18	4	6	10		

MESSAGES ELECTRONIQUES

Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune de résidence	Nature de l'avis sur le Projet de PARC EOLIEN				Justification du projet	Parc VSB	Effets sur l'économie locale	Effets sur le paysage et le patrimoine	Effets sur le milieu naturel			Effets sur le voisinage				Démantèlement	Autre	Commentaires
					Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé					Boisements	Zones Humides	Faune	Impact visuel	Nuisances sonores	Impact sur la santé	Autres impacts			
M59	DEME	Samuel	Particulier	Trevertien	1				1			1	1									Transition énergétique, projet d'intérêt général énergie locale, a constaté que la gêne occasionnée est nulle, coût et inconvénients de l'énergie nucléaire.
M60	ANDRE	François	Député d'Ille et Vilaine		1				1													COP 21, Loi sur la transition énergétique, énergie durable, propre, locale et décarbonée, emplois, retombées financières pour la commune, projet porté par de nombreux acteurs locaux.
M61	GAUTIER	Jacques	Société EKUBE	Québriac	1				1	1												La France est le 4ème pays producteur d'ENR éolien en Europe, les nuisances décrites par les anti-éoliens ne sont pas réelles (M61).
M62	GALAN	Elisabeth	Particulier		1				1													COP21, générations futures.
M63	COLAS	Michel	Particulier	Trimer	1				1													Multiplier les sources d'énergie, projet local.
M64	COLLET	Sébastien	Avocat	Rennes			1		1		1	1	1									Idem C18: impact environnemental proximité d'une ZNIEFF de type 1, impact sur le paysage covisibilité avec 3 monuments. impact cumulé avec le projet VSB, SRE annulé, absence d'étude d'impact globale pour les deux parcs.
M65	CRUZ	Céline	Particulier	Oise	1				1													Réchauffement climatique.
M66	THEBAULT	Marion	Particulier		1																	Les éoliennes installées en Beauce ne dénaturent pas le paysage.
M67	BLANC	Marie Thérèse	Particulier		1				1													
M68	MAIRE	Florence	Particulier	Seine et Marne	1				1													
M69	MARTIN	Sophie	Particulier		1				1													Demande adressée au maire de Québriac.
M70	DARRAS	Emilie	Particulier	Québriac	1				1													Avenir de la planète et des générations futures.
M71	COLIN	Laetitia	Particulier	Dingé	1				1													Pour que la commune soit l'exemple d'un monde qui change.
M72	MORIN	Delphine et Johann	Particulier		2				1													Favorable aux deux parcs éoliens, beau projet qui permettra de produire de l'énergie renouvelable pour les besoins du territoire.
M73	SANCHEZ	Antonio	Particulier		1				1													C'est toujours mieux que le transformateur de RTE.
M74	ALEXANDRE	Carole	Particulier	Québriac	1				1													Générations futures, oui aux éoliennes dans la belle Bretagne romantique.
M75	MENUET	Frédéric	Particulier		1				1													Souhaite que les élus se préoccupent des générations futures.
M76	MENUET	Frédéric	Particulier	Québriac	1				1													Annonce mël 76
M77	HUET	Pierre	Particulier		1				1													Impératif planétaire de maîtrise de l'énergie, fier de l'initiative de son village.
M78	SALLIOU	Auriane	Particulier		1				1													Il faut suivre l'exemple de Begane : projet éolien citoyen.

MESSAGES ELECTRONIQUES

Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune de résidence	Nature de l'avis sur le Projet de PARC EOLIEN				Justification du projet	Parc VSB	Effets sur l'économie locale	Effets sur le paysage et le patrimoine	Effets sur le milieu naturel			Effets sur le voisinage				Démantèlement	Autre	Commentaires
					Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé					Boisements	Zones Humides	Faune	Impact visuel	Nuisances sonores	Impact sur la santé	Autres impacts			
M79	GAMBLIN	Marie	Particulier		Commune de résidence	1				1						1			1			Domiciliée à 1.5 km du site éolien, impact limité, pas d'habitation à proximité, bonne information par la municipalité, énergie renouvelable.
M80	LE METAYER	Emilie et Gaël	Particuliers	Québriac		2			1													Energie renouvelable, un parc éolien est beau.
M81	CHAUBET	Clément	Particulier			1		1			1											Solution intermédiaire qui a beaucoup moins de conséquences néfastes sur l'environnement.
M82	CHAPON	Céline	Particulier	Québriac		1		1														Domicilié à la Quenaudière, nuisances sonores pour les riverains en dépit du respect de la réglementation.
M83	ROUXEL	Chantal	Particulier	Québriac		1							1									Domicilié à la Quenaudière.
M84	ROUXEL	Rémy	Particulier	Québriac		1		1			1											En qualité d'élue: projet d'intérêt général en adéquation avec ses valeurs, impact limité, précédé de nombreuses études de faisabilité. En qualité de riveraine, domiciliée à la Noé: impact limité, rôle de citoyen d'accueillir le projet dans une zone favorable à l'éolien.
M85	GAMBLIN	Marie Madeleine	Particulier et élu	Québriac		1		1														Seule alternative pour les générations futures.
M86	CLOITRE	Stephan	Particulier	Québriac		1		1														Nuisances sur la santé humaine et animale, locataire à Québriac n'achètera pas de maison sur la commune si le projet est maintenu.
M87	MARCINIAK	Déborah	Particulier	Québriac				1		1												L'occident est responsable de la misère du monde, il faut que les choses changent.
M88	DOUTRELUIGN E	Anna	Particulier			1																Production locale d'électricité, transition énergétique, financement participatif, retombées économiques locales, même si quelques inconvénients (nuisances visuelles subjectives et sonores à comparer à celles de la rocade de Rennes).
M89	CHAUVIN	Jessica	Particulier	Rennes		1			1				1									Energie aléatoire, nuisances visuelles et sonores, dénaturation du paysage, santé des riverains, dépréciation des biens immobiliers, ne sert qu'à enrichir la société exploitante.
M90	THEBAULT	Philippe	Particulier	Lamorlaye (60)				1		1												1] Mel retransmis par l'association Stop à l'éolien en Bretagne romantique: en matière d'éolien on arrive à un seuil, un moratoire me semble s'imposer en particulier en Bretagne romantique.
M91	LE FUR	Marc	Député des Côtes d'Armor					1														
M92	QUENOILLER E	Roger	Particulier			1			1													

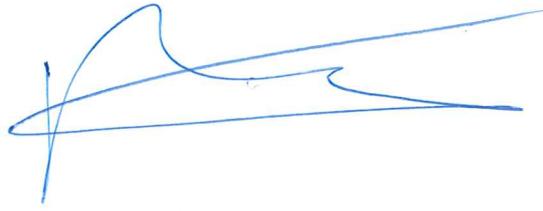
MESSAGES ELECTRONIQUES

Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune de résidence	Nature de l'avis sur le Projet de PARC EOLIEN				Justification du projet	Parc VSB	Effets sur l'économie locale	Effets sur le paysage et le patrimoine	Effets sur le milieu naturel			Effets sur le voisinage				Démantèlement	Autre	Commentaires			
					Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé					Boisements	Zones Humides	Faune	Impact visuel	Nuisances sonores	Impact sur la santé	Autres impacts						
M93	BERTHOU	Tiphaine	CLE du SAGE Rance Frémur Baie de Beauvais																						
M93	LEFEUVRE et RAMARD	André Dominique	Président du SM du Bassin versant du Linon; président de la CLE du SAGE					2					2											Annnonce courriel 93	
M94	TENEUR	Malika	Particulier	Hédé - Bazouges		1																		Choquée par les réactions anti énergies renouvelables inscrites sur les pancartes.	
M95	GENDRON	Aurélié		Locmariaquer		1																		Généralisations futures, énergie peu chère adaptée au territoire breton.	
M96	FONTAINE	Erwan	Particulier			1																		1 Les besoins en énergie de la Bretagne augmentent, énergie adaptée à la région, souhaite que les nuisances sonores soient réduites pour les voisins, impact visuel à comparer aux lignes à haute tension, intérêt général.	
M97	LE BRETON	Angélique	Elue	Québriac		1																		1 Projet longuement travaillé, discuté, partagé, énergie renouvelable pour les générations futures.	
M98	BOYER	Pia, Julia, Gabriel	Particuliers	Feins		3																		Ont vu avec consternation les panneaux déchirés en soutien aux éoliennes de Québriac. Enjeux énergétiques, les éoliennes sont en résonance historique avec les moulins d'autrefois, Québriacais acteurs de leur énergie durable.	
M99	GREENPEACE Rennes		Association	Rennes		1																			Soutien à la transition énergétique via les énergies renouvelables.
M100	BOISSIER	Patrick	Particulier	Québriac		1																			Projet bien pensé, initié en 2003, relancé en 2008, en harmonie avec cet espace naturel mis en valeur par la commune, énergie renouvelable locale qui ne produit pas de déchets et seulement quelques nuisances minimales.
M101	HINGAMP	Malin	Particulier	Québriac		1																			Alternative citoyenne aux énergies nucléaire et fossile, la France est en retard en matière d'énergies renouvelables, générations futures. Les éoliennes font partie du paysage européen.
M102	MOTSH	Pierre, Florence, Manuela	Particuliers	Tinténiac																					Les bénéfices sont très inférieurs aux nuisances (santé, cadre de vie, faune, flore..)

MESSAGES ELECTRONIQUES

Référence	Nom	Prénom	Origine	Commune de résidence	Nature de l'avis sur le Projet de PARC EOLIEN				Justification du projet	Parc VSB	Effets sur l'économie locale	Effets sur le paysage et le patrimoine	Effets sur le milieu naturel			Effets sur le voisinage				Démantèlement	Autre	Commentaires	
					Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Non exprimé					Boisements	Zones Humides	Faune	Impact visuel	Nuisances sonores	Impact sur la santé	Autres impacts				
M103	THIRAUT	Rose Line	Particulier	Aublain			1					1			1								Réside à 3 km d'un parc éolien, nuisances sonores irréalistes car modélisées, effets sur la santé. Impact sur la biodiversité. Alternative à l'énergie fossile, génération futures.
M104	DUPERRAY	Danièle	Particulier	Tinténiac	1			1															
M105	HINGAMP	Simon	Société Energetick	Québriac	1			1		1													La société n'œuvre pas dans la filière du Grand éolien. Initiative soutenue par la commune et par la communauté de communes; alternative aux énergies fossiles, confortera l'attrait économique et touristique de la commune, les pales en mouvement masqueront peut-être les lignes à haute tension.
M106	LEJARS	Pascal	Particulier	Saint Malo			1	1			1				1								Absence d'objectivité du dossier, nombreuses lacunes, coût du démantèlement sous estimé; SRE annulé, avis de l'ABF du 1er septembre 2015.
M107	BOURREE	Lucas, Gwénolé, Morgan	Particulier					1															Energie respectueuse de l'environnement.
M108	DELAUNAY	Michel	Particulier	Tinténiac	1			1															Intérêt public/ intérêts privés, programme de 23% d'électricité éolienne en Bretagne en 2021-2022.
M109	JEHANNIN	Pierre		Québriac																			Courriel arrivé hors délais
		TOTAL			110	0	13	2	80	11	20	17	3	3	5	12	11	12	5	6	6		

Fait à Rennes, le 31 décembre 2015

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, elongated shape.

Danielle FAYSSE
Commissaire enquêteur

3 - Mémoire en Réponse au Procès-Verbal de synthèse et aux questions du commissaire enquêteur (document hors texte)